

Université Abderrahmane Mira de Bejaia
Faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion
Département des sciences commerciales



Mémoire de Fin de cycle

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Commerciales

Option : Finance et Commerce International

Thème

**Adhésion à la zone de libre-échange continentale africaine
(ZLECAF) : quelles opportunités pour l'Algérie ?**

Réalisé par :

LALOUI Slimane

LAOUBI Siham

Encadré par :

M. BEZTOUH Djaber

Devant le jury composé de :

Présidente : Mme : BLAIDI Tinhinen

Examinatrice : Mme : MEHIDI Kahina

Année universitaire 2022/2023

Remerciements

Remerciements

Nous tenons à adresser nos vifs remerciements à notre encadreur Mr BEZTOUH Djaber qui, par ses conseils précieux, ses remarques pertinentes et par sa sensibilité même, a su nous transmettre son expérience.

Nous tenons également à remercier tous ceux qui nous ont aidés durant la réalisation de notre travail, en particulier Dr MEHIDI Kahina.

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à :

Mes chers parents pour tous les sacrifices qu'ils ont faits pour ma réussite

A ma grande mère, mes frères, mes sœurs, amis.

A mes chers neveux.

LALOUI Slimane

Dédicaces

*À la plus belle créature que Dieu a créée sur terre,
À cette source de tendresse, de patience et de générosité,
À ma mère !*

*A mon très cher père, pour ses sacrifices, ses conseils, qui m'a
encouragé à aller de l'avant tout au long de mes études, a
celui qui ma doté d'une éducation digne, son amour a fait de
moi ce*

Que je suis aujourd'hui

*A mon grand-père, ceci est ma profonde gratitude pour ton
éternel amour, que ce mémoire soit le meilleur cadeau que*

Je puisse t'offrir,

*A mes frères, Yanis Billal et Faycel Qui n'ont cessé de croire en
moi, et de me Prendre En exemple,*

*A toute ma famille, A tous mes amis A tous ceux qui m'ont aidé
De Prés et de loin,*

*A tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'aboutissement
De Ce travail.*

LAOUBI Siham

Sommaire

Introduction générale.....	1
Chapitre 1 : Genèse et développement de l'intégration économique régionale.....	3
Section 1 : Quelques aspects liés à l'intégration économique régionale	3
Section 2 : Les théories de l'intégration économique régionale	9
Section 3 : Quelques expériences d'intégration économique régionale	13
Chapitre 2 : ZLECAF : Présentation, Justification et défis à relever	23
Section 1 : Présentation de la ZLECAF	23
Section 2 : Justification (pourquoi la ZLECAF ?)	28
Section 3 : ZLECAF : état des lieux et défis à relever	34
Chapitre 3 : Essai d'estimation des opportunités et gain pour l'Algérie de son adhésion à la ZLECAF.....	42
Section 1 : Les échanges commerciaux entre l'Algérie et les pays africains : état des lieux et structure des échanges.....	42
Section 2 : Le processus d'adhésion de l'Algérie à la ZLECAF	50
Section 3 : Analyse des opportunités et potentiel de gain d'intégration de l'Algérie à la ZLECAF à l'aide du modèle de gravité.....	53
Conclusion générale.....	60

Liste des abréviations et Acronymes

Liste des abréviations et Acronymes

AFTA : Asia Free Trade Area

ALENA : Accord de libre-échange Nord-Américain

ASEAN : Association des Nations de l'Asie du Sud-Est

BCE : La Banque Centrale Européenne

BIAT : Boosting Intra-African Trade

CAE : Communauté d'Afrique de l'Est

CCE : Cours des Comptes Européenne

CEA : Communauté Economique d'Afrique

CECA : Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

CE-DEAO : Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest

CEE : Communauté Economique Européenne

CEEA : Communauté Européenne de l'Energie Atomique

CER : Communautés Economiques Régionales

CLE : Commission du Libre-Echange

CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement

COMESA : Marché Commun d'Afrique du Sud

EUA : Etats-Unis d'Amérique

FN-ZLECAF : Forum de Négociation de la Zone de Libre-Echange Continentale Africain

GATT : Accord Général sur les Tarifs Douanier et le Commerce

GTI : Guided Trade Initiative

GZALE : Grande Zone Arabe de Libre-Echange

IDE : Investissement Direct Etranger

MERCOSUR : Marché Commun du Cône Sud de l'Amérique Latine

NPF : Nation le Plus Favorisée

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique

OMC : Organisation Mondiale du Commerce

ONU : Organisation des Nations Unies.

OUA : Organisation de l'Unité Africaine

PIB : Produit Intérieur Brut

SADC : Communauté de Développement d'Afrique Australe

SME : Système Monétaire Européen

TIC : Technologies d'Information et de Communication

UA : Union Africaine

UE : l'Union Européenne

ZLE : Zone de libre-échange

ZLECAF : Zone de Libre-Echange Continentale Africaine

ZOPFAN : La Zone de Paix, de Liberté et de Neutralité

Introduction Générale

Introduction générale

L'intégration économique régionale est un processus par lequel les pays proches géographiquement cherchent à renforcer leurs relations politiques, sociales et surtout économiques, dans le but de renforcer les économies et d'intensifier les échanges commerciaux. En d'autre terme le régionalisme économique international s'est développé pour but de deux objectifs fondamentaux : c'est de créer des grandes zones de libre-échanges et de permettre une meilleure intégration dans l'économie mondiale

Des succès ont pu être accomplis dans certaines régions du monde. L'exemple le plus réussi de ces intégrations régionales est, sans doute, celui de l'Union Européenne (UE). En effet, l'Europe s'impose aujourd'hui comme l'intégration régionale la plus poussée. D'autres exemples pouvant être moins considérés, comme l'Accord de Libre-Echange Nord-Américain (ALENA) et l'Association des Nations de l'Asie et du Sud Est (ASEAN).

En Afrique, malgré l'existence de plusieurs accords de Libre-Echange de sous régions, comme la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA), la Communauté du Développement de l'Afrique Australe (SADC), ces accords restent insuffisants, aux yeux des décideurs des pays africains, compte tenu de l'incapacité d'améliorer et de diversifier les échanges commerciaux intra-africains.

C'est dans ce contexte que les pays africains ont décidé de créer la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAF), zone qui va permettre au continent de devenir un acteur moderne, industrialisé et influent sur la scène mondiale. Pour une Afrique qui n'épuiserait plus ces richesses minérales pour l'exporter vers les marchés étrangers, mais industrialiserait ses économies, stimulerait l'esprit de l'entreprise.

La ZLECAF vise à utiliser le commerce comme un moteur de croissance et de développement durable. Cette zone est plus qu'un engagement à éliminer les droits de douane ou réduire les formalités administratives, il s'agit d'une occasion unique de créer un marché intégré à l'échelle du continent, d'assurer un développement durable dans la région. L'accord sur la ZLECAF est entré effectivement en vigueur le 01 janvier 2021, la majorité des pays africains ont signé et ratifié l'accord, dont l'Algérie.

L'Algérie, considérée parmi les économies les plus développées en Afrique, a engagé plusieurs réformes en optant pour le processus de l'ouverture économique. Ces réformes ont abouti à la signature de plusieurs accords de libre-échange, notamment la signature de l'accord de partenariat avec l'Union Européenne et son adhésion à la Grande Zone de Libre-échange Arabe (GZALE). Cette fois l'Algérie a ratifié l'accord d'adhésion à la ZLECAF le

23 juin 2021 pour promouvoir ses exportations hors hydrocarbures et amélioré ses échanges commerciaux vers des nouveaux partenaires à travers son adhésion à la ZLECAF.

En effet, étant donné que les échanges commerciaux hors hydrocarbures de l'Algérie sont faibles, l'Algérie estime que la ZLECAF constitue une opportunité pour conquérir le marché Africain et augmenter le volume des échanges commerciaux avec les pays africains. Compte tenu de ce qui précède, la problématique qui sera discutée dans cette étude est :

« Quel potentiel de gains et quelles opportunités pour l'Algérie de son adhésion à la ZLECAF ? »

Hypothèses de recherche :

Les hypothèses qui sous-tendent notre travail sont :

- La ZLECAF représente une belle opportunité pour l'Algérie pour soutenir ses exportations hors hydrocarbures.
- La ZLECAF est de nature à encourager l'Algérie à favoriser le développement du partenariat avec les pays du continent africain.

Afin de répondre à cette problématique, confirmer ou infirmer les hypothèses déjà posées, nous avons opté pour la démarche suivante :

D'abord, on procède à une recherche documentaire en puisant des documents liés au sujet afin de comprendre les concepts clés inhérents à notre thème, à savoir : l'intégration économique régionale. Nous réalisons, dans une seconde phase, une étude économétrique où nous essayerons l'estimation du potentiel et opportunités de gain de l'Algérie de son adhésion à la ZLECAF, à travers le modèle de gravité ou nous allons travailler sur un échantillon de 20 pays africains avec lesquels l'Algérie échange commercialement.

Pour mener à bien notre recherche, nous avons jugé nécessaire de structurer notre travail en trois chapitres :

Le premier chapitre « Genèse et développement de l'intégration économique régionale » traite de l'aspect théorique de l'intégration économique régionale ainsi quelques expériences d'intégration régionale. Dans le deuxième chapitre nous essayerons de présenter la ZLECAF, ses objectifs, ses principes, ainsi que ses impacts sur les pays africains.

Enfin, le dernier chapitre consistera à dresser un état des lieux des échanges commerciaux entre l'Algérie et les pays africains, puis essayer, à travers une étude économétrique, d'estimer le potentiel de gain et opportunités de l'Algérie de son adhésion à la ZLECAF.

Chapitre 01 :

**Genèse et développement de l'intégration
économique régionale**

Chapitre 1 : Genèse et développement de l'intégration économique régionale

Introduction

L'intégration économique régionale est l'une des réflexions auxquelles s'interroge la politique commerciale durant ces dernières années. En effet, durant les dernières décennies, les échanges commerciaux internationaux sont largement dominés par les marchés régionaux, ce qui a donné naissance à plusieurs accords entre les pays voisins, proches géographiquement, dans le but de faciliter les transactions et les échanges entre eux et lever les obstacles en éliminant les tarifs douaniers.

A travers ce chapitre, nous allons essayer de comprendre les principes du phénomène d'intégration économique régionale, parce qu'il est devenu l'un des traits les plus marquants de l'économie et les relations mondiales. Pour y parvenir, nous allons évoquer dans trois sections distinctes les éléments suivants : dans la première, la présentation de quelques aspects liés à l'intégration économique régionale, dans la deuxième, les théories de l'intégration économique régionale, et dans la troisième section nous évoquerons trois expériences d'intégration régionale dans le monde, à savoir l'expérience exemplaire de l'Union Européenne (UE) ; une intégration considérée comme la plus avancée dans le processus d'intégration et la plus réussie. Et une autre expérience qui nous semble également intéressante à étudier, car elle représente un exemple d'intégration entre pays inégalement développés, il s'agit de l'accord de libre-échange nord-Américain(ALENA). Enfin l'ASEAN une expérience entre des pays de tiers monde.

Section 1 : Quelques aspects liés à l'intégration économique régionale

Pour mieux comprendre l'intégration économique régionale, il convient de commencer par quelques concepts fondamentaux, et les différentes étapes de l'intégration régionale, comme il est essentiel de présenter quelques approches théoriques de l'intégration afin de mieux cerner le champ théorique de notre travail.

1.1. Intégration régionale, libre échange, ouverture économique

L'intégration régionale, le libre-échange et l'ouverture économique sont des notions clés dans l'économie mondiale. Elles font référence à des processus et des politiques qui visent à faciliter les échanges commerciaux et la coopération entre les pays d'une même région.

1.1.1. Notion d'intégration régionale

L'intégration peut se définir comme la réunion des parties en un tout. Du point de vue de l'analyse économique, un groupe d'éléments est dit intégré si les relations entre ces

éléments sont stables et reflètent une certaine cohésion. Cette notion, appliquée à un ensemble régional, national ou supranational, conduit à une interrogation sur le phénomène de cohésion dans le temps¹.

L'intégration régionale est le processus par lequel deux pays ou plusieurs, d'une même zone géographique, mettent en application des accords et des règles pour but de rapprocher et renforcer leurs économies et de constituer un espace économique unique, qui est une source de croissance et de développement².

Haas Ernest B en (1958) définit l'intégration comme le processus par lequel les acteurs politiques dans plusieurs cadres nationaux distincts sont amenés à transférer leurs obédiences, attentes et activités politiques vers un nouveau centre dont les institutions possèdent ou exigent une juridiction sur les états nationaux préexistants.³

Le concept d'intégration doit se définir de façon à signifier simultanément un changement social, une norme orientant ce changement et les moyens retenus pour l'atteindre. Ainsi, l'intégration devient plus qu'une simple modalité d'ouverture sur l'extérieur. Elle repose sur le développement de relations commerciales, financières, économiques et sociales privilégiées entre un certain nombre de pays.⁴

1.1.2. Notion d'ouverture économique

L'ouverture d'une économie est sa libéralisation à travers l'allègement de la réglementation qui facilite les échanges commerciaux, de capitaux ainsi que de la circulation des personnes avec l'extérieur. Elle se traduit par une forte progression de ses échanges avec l'étranger et son interdépendance avec le reste du monde. Le degré d'ouverture d'une économie est mesuré par le rapport de la valeur des échanges extérieurs du PIB.

La croissance progressive des échanges est étroitement liée au processus d'industrialisation. Dans ce cadre, l'ouverture et ses effets sur l'espace doivent être considérés en parallèle des différentes étapes de développement des régions et des pays. On peut parler ici d'une ouverture de type "endogène". Au-delà de cette tendance de long terme, il convient de prendre en compte le choc spécifique que peuvent représenter les politiques de

¹ BUZELY A, Intégration et désintégration européenne, Ed. Economica, Paris, 1996, p. 5.

² MOKHNACHE M, polycopie de cours globalisation économique et financière, université de Béjaïa, 2022. Disponible sur : <https://elearning.univ-bejaia.dz>

³ KOULAKOUMOUNA E, « Transport routier et effectivité de l'intégration régionale : enjeux et contraintes pour le développement durable au sein de la CEMAC », Humanisme et entreprise, 2012/4, N°309, PP.61-84.

⁴ BUZELY A, op.cit. p. 5.

libéralisation commerciale spécifiquement mises en place dans une période donnée, que nous qualifierons d'ouverture "exogène". Un aspect particulièrement représentatif de cette modalité d'ouverture est celui du volume croissant d'investissements directs étrangers qui peut être à l'origine d'importants effets sur le plan territorial.¹

1.1.3. Notion de Libre-échange

Les échanges des biens, services et capitaux peuvent être échangés entre les pays sans ou avec un minimum de restrictions gouvernementales, grâce à un type de stratégie ou politique économique appelée libre-échange. Cela implique que les pays qui suivent cette méthode se débarrassent ou réduisent les obstacles commerciaux tels que les tarifs, les subventions à l'exportation, les quotas d'importation et autres mesures restrictives.

Le libre-échange est le système qui permet à des pays de stimuler leur croissance économique et d'élargir des marchés, de favoriser la diversification et d'accroître les opportunités commerciales.

Ce concept économique peut être mis en œuvre à différents niveaux, entre deux pays (bilatéral), ou entre plusieurs pays (plurilatéral) ou dans le cadre des accords commerciaux internationaux (accords multilatéraux) tel que l'organisation mondiale du commerce (OMC). Les conditions et les modalités du libre-échange peuvent varier en fonction des accords conclus entre les pays concernés.

1.2. Les différentes approches théoriques de l'intégration régionale

Le concept de l'intégration régionale est lié à des contextes différents de l'histoire de la pensée économique et évolue en fonction de l'évolution de l'économie mondiale. Dans la littérature économique en trouvons plusieurs définitions de la régionalisation. En effet, cinq conceptions de l'intégration régionale sont distinguées.

1.2.1. La conception volontariste

Selon cette conception, l'intégration régionale est un processus de déconnexion vis-à-vis de l'économie mondiale. L'objectif de l'intégration régionale dans cette conception est d'assister les entreprises locales à promouvoir leurs industries et à élargir leurs marchés, complémentarité entre les régions et en général la formation d'une coalition de pouvoir de négociation. Les principaux instruments utilisés dans ce type d'intégration renvoient

¹ CATIN M et VAN HUFFEL C « L'impact de l'ouverture économique sur les concentrations spéciales dans les pays en développement » Université de sud Toulon-Var N° 20-2004 p.134.

généralement aux outils utilisés dans une économie planifiée à savoir : création d'institutions et d'autorités régionales, investissements publics, contrôle des prix, la non-convertibilité des monnaies, les choix des industries lourdes et la protection tarifaire et non tarifaire. Cette intégration régionale est souvent qualifiée d'un régionalisme fermé. L'exemple le plus répandu de cette conception était le bloc communiste formé autour de l'ex-URSS par les pays d'Europe centrale et orientale¹

1.2.2. La conception libérale

Cette conception croit aux capacités du marché (régionalisme ouvert) pour aboutir à une meilleure intégration régionale. Elle préconise l'abolition des barrières entre les économies pour faciliter la circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux. Pour atteindre ces objectifs, cette conception préconise l'adoption des accords d'intégration régionale qui peuvent prendre plusieurs formes allant d'un accord préférentiel à l'union économique et monétaire et en passant par des étapes intermédiaires telles qu'une zone de libre-échange, une union douanière et le marché commun. Plusieurs auteurs ont contribué à cette conception libérale dont le précurseur Viner (1950) qui introduit les concepts de création et de détournement du commerce pour analyser les effets d'une union douanière. L'exemple d'intégration le plus réussi de cette conception est l'Union Européenne²

1.2.3. La conception institutionnaliste

C'est une intégration qui est fondée sur un système commun de règles socio-économiques mises en place dans des conditions historiques par les pouvoirs publics en relation avec les acteurs privés les institutions permettent de stabiliser et de sécuriser l'environnement et de garantir une certaine crédibilité. Ces institutions visent également à se transformer en écrans vis-à-vis de l'économie internationale en favorisant des protections régionales et en suscitant des transferts de souveraineté vers ces institutions régionales. Ce type d'intégration régionale se traduit par une harmonisation des législations fiscale, sociale, des affaires... Il faut dire que les analyses institutionnelles récentes du régionalisme mettent l'accent en premier lieu, et de plus en plus, sur les relations Nord/Sud qui renforcent la crédibilité des politiques économiques tout en diminuant les conflits d'intérêt nationaux. En

¹ BOUSSETTA. M, Rapport sur l'intégration régional Sud -Sud, libéralisation commerciale et Zone de Libre Echange Quadripartite : Fondements et enjeux, Rabat, disponible sur le site de laboratoire GATE www.gate.fr. Consulté en avril 2023.

² Idem.

second lieu, ces analyses insistent sur la coordination des politiques économiques et sur l'harmonisation des législations et des pratiques. Cette normalisation ainsi que l'irréversibilité des politiques conjoncturelles et structurelles peuvent conduire à attirer les investissements et les financements internationaux, à promouvoir le transfert de technologie et à renforcer la coopération entre les Etats¹.

1.2.4. La conception territoriale

C'est une forme d'intégration qui s'appuie sur la stratégie des acteurs dans un espace hétérogène et dans une situation de concurrence imparfaite. C'est une sorte d'intégration régionale qui résulte des relations d'internationalisation au sein des firmes multinationales et conduite par de grands conglomérats qui déroulent leur stratégie dans un cadre régional et ayant des intérêts convergents (protection de l'environnement, exploitation en commun des ressources...). Des effets d'agglomération et de polarisation importants sont exercés par ce genre d'intégration. Ainsi, on constate une réduction des distances en relation avec les progrès technologiques et le développement des échanges immatériels dans le cadre de systèmes productifs d'une certaine taille et des produits diversifiés. D'où des effets de contagion et de diffusion de la croissance au moyen de la réduction des coûts de transport, du transfert de technologie et de la baisse des coûts des transactions²

1.2.5. La conception politique de l'intégration régionale

Selon une conception politique ou diplomatique, l'intégration régionale se traduit par des transferts de souveraineté et par des objectifs de prévention des conflits. Les convergences d'intérêts économiques sont une manière de dépasser les rivalités et antagonismes politiques. Les transferts de souveraineté et la production de biens publics à des niveaux régionaux sont une réponse au débordement des États dans un contexte de mondialisation (exemple création d'une monnaie régionale). Les processus de désintégration régionale renvoient à des facteurs sociopolitiques de désintégration nationale et de décomposition des États, à des crises économiques et financières donnant la priorité aux objectifs nationaux ou à des environnements internationaux conduisant à des ouvertures et à des politiques se faisant aux dépens des accords régionaux. Les objectifs de cette conception concernent la fédération des États membres, la prévention des conflits, la sécurité, la stabilité

¹ TAMANI. F, Intégration économique régionale au Maghreb : Enjeux contraintes et perspectives, Mémoire de magister en sciences économiques, Université de Tizi-Ouzou, 2012, P. 31.

² Idem.

et la production des biens publics régionaux. L'intégration politique est souvent bâtie sur des réconciliations post-guerre (cas de l'UE) encouragée par le développement des échanges commerciaux et la convergence des intérêts¹

1.3. Les étapes de l'intégration régionale : (selon le modèle européen)

La classification suivante nous permettra de construire une échelle de gradation selon le degré d'approfondissement de l'intégration, elle est également appelée la théorie de étapes d'intégration. Elle a été proposée au début de la construction européenne par Balassa en 1962, elle porte sur les étapes suivantes²

1.3.1. Les zones préférentielles

C'est un accord entre plusieurs Etats pour réduire, sans éliminer complètement les restrictions commerciales aux échanges internationaux de marchandises, avec le maintien pour chaque partie contractante de sa souveraineté en matière de politique commerciale vis-à-vis du reste du monde.

Les pays d'Afrique utilisent régulièrement ce type d'accords, notons également que la plupart des accords de libre-échange, qui sont sujettes à la notification de la part de l'OMC (GATT) n'ont jamais porté sur l'élimination complète des droits de douanes, car ils impliquent une période de transition durant laquelle les membres éliminent graduellement mais pas en un seul coup, les obstacles au commerce entre eux (la période de transition prévue est fixée à 10 ans)³.

1.3.2. Les zones de libre-échange

Il s'agit d'un accord entre deux ou plusieurs pays pour abolir les obstacles commerciaux aux échanges de marchandises existants entre eux sans porter atteinte à leur souveraineté en matière de politique commerciale vis-à-vis des pays tiers.

1.3.3. Union douanière

L'union douanière réalise, en plus d'une zone de libre-échange, une politique commerciale commune (un tarif extérieur commun), de ce fait, l'union douanière remet en

¹ FORUM. C et CERIA, « analyse comparative des processus d'intégration économique régionale ». Université Paris X-Nanterre, 2001, p.11. Disponible sur le site

https://diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/Analyse_comparative_des_processus_d_integration_economique_regionale.pdf consulté le 20 Avril 2023.

² AIAN.H, la question des zones de libre-échange, étude de cas de l'accord d'association Algérie-Union Européenne mémoire de magister en sciences commerciales Option : Monnaie, Finance et Globalisation, Université de Béjaïa, 2008, p.16.

³ Idem.

cause la souveraineté des pays contractants de l'union. Le MERCOSUR (marché commun du cône sud de l'Amérique latine) est une zone de libre-échange créée en 1991 et qui est dotée d'un tarif extérieur commun en 1995¹.

1.3.4. Le marché commun

Le marché commun instaure, en plus de l'union douanière, une libéralisation de services, notamment les services commerciaux et de facteurs de production. Un exemple typique du marché commun peut être donné par l'Union Européenne après le traité de Maastricht².

1.3.5. L'union économique

L'union économique prévoit, en plus du marché commun, une unification et une harmonisation des politiques monétaires (monnaie unique), budgétaire (pacte de stabilité), politique de concurrence, normes sanitaires et environnementaux....

L'intégration régionale peut s'élargir pour atteindre une **Union politique** qui constitue le stade ultime de l'intégration dans lequel les Etats membres deviennent une seule nation : mettant en place une seule politique économique et sociale et des institutions juridiques et législatives communes³.

Section 2 : Les théories de l'intégration économique régionale

Dans cette section on va mettre l'accent sur les théories qui soutiennent le concept d'intégration économique régionale.

2.1. L'approche classique, néoclassique et l'optimum

En se référant à la théorie des avantages absolus et des avantages comparatifs, le libre-échange doit être multilatéral afin de produire des effets positifs. Cela s'explique par le fait que le multilatéralisme favorise l'extension des marchés, la concurrence et la division du travail. Ainsi, il empêche de discriminer les avantages commerciaux et impose d'accorder à tous les membres le même régime commercial. Cette position est fondée sur le rejet des accords entre plusieurs pays et des accords bilatéraux qui avaient rendu presque soutenable le repli protectionniste honni des années 1930. Les tenants de cette théorie, notamment les auteurs classiques (Adam Smith et David Ricardo,...), considèrent que les accords

¹ AIAN. H. Op. cit.

² DICKO, H. « le marché commun de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine(UEMOA) réalités et perspectives, mémoire master en Administration publique, école nationale d'administration(ENA), 2005, p 10.

³ SOUSSI. F, « de l'intégration économique régionale vers un nouvel ordre mondial, les pays du Maghreb quelles perspectives ? ». Mémoire magister en science économique, université d'Oran,2012, p.20.

préférentiels régionaux conclus entre pays voisins, offrent moins de bénéfices par rapport aux accords multilatéraux parce qu'ils avantagent explicitement un ou plusieurs partenaires. Donc, ils pourraient pénaliser un pays tiers plus performant. D'une part, ils sont considérés comme une menace pour le maintien de règles communes aux échanges. D'autre part, ils contribuent à mieux intégrer certains pays dans le commerce international. Malgré cette tendance contradictoire, l'inquiétude se dissipe par le fait que les pays où le commerce préférentiel est le plus développé sont aussi en général les plus ouverts au commerce mondial.¹

Par ailleurs, l'intégration supranationale fondée sur des ententes entre pays voisins, en d'autres termes l'intégration régionale, n'est pas considérée comme un processus légitime dans la théorie néoclassique. Dans cette théorie, les accords régionaux préférentiels apparaissent comme un pis-aller. Mais en tenant compte de différences de taille des nations, les petits pays trouvent des avantages dans l'intégration commerciale. C'est dans ce sens qu'un processus d'intégration entre pays pauvres et pays développés pourrait attirer des investissements vers ces nations pauvres. Il devient ainsi évident que l'apport de capitaux étrangers rapproche les dotations en capital et en travail des petites et des grandes nations. Par ailleurs, même si le régionalisme, au sens de conclusion d'accords entre pays voisins, est mal vu par les néoclassiques, l'Europe donne l'exemple d'un régionalisme fortement intégrateur avec la vocation d'intégrer non seulement les pays du Centre et de l'Est de l'Europe, mais aussi des pays autrefois socialistes, et avec la conférence de Barcelone en 1995, les pays riverains de la Méditerranée². De même, comme le remarque Jacques Ténier³, le régionalisme nord-américain est aussi fortement intégrateur pour les partenaires des États-Unis dont il accentue la satellisation vis-à-vis les États-Unis. Donc les unions douanières pourraient dans l'avenir créer des conditions améliorant la compétitivité internationale. Cela s'explique par le fait qu'une union douanière résulte souvent de l'approfondissement d'une zone de libre-échange où les droits de douane et les restrictions quantitatives à l'exportation sont éliminés, permettant ainsi une compétition au sein de la zone⁴.

¹ SIROEN. J.M. « Intégration régionale et multilatéralisme », dans Cahiers français, 325, mars-avril. 2005 pp. 43-48.

² Deblock. C, « Régionalisme économique et mondialisation : que nous apprennent les théories ? », dans les Cahiers de recherche – CEIM, octobre 2005

³ TÉNIER, J, « Mondialisation et organisations régionales : complémentarité ou contradiction ? », dans Cahiers français, n°302, mai-juin 2001, pp. 29-38.

⁴ KAKOZI C, K, « impacts territoriaux différenciés de l'ouverture nationale aux marchés mondiaux : le cas de l'ALENA au Québec » thèse de doctorat en développement régional, université du Québec, 2012, p14

Pour les classiques, une intégration économique régionale multilatérale produit plus d'effets bénéfiques que celle bilatérale. Par contre, les néoclassiques ne considèrent l'intégration qu'en tenant compte seulement de la taille des nations.

2.2. La théorie statique des unions douanières

La théorie des unions douanières élaborée et améliorée dans les années 1950 par divers auteurs notamment Viner (1950), Tinbergen (1954), Meade (1955), Scitovsky (1958) (cité par KAKOUZI. C. K), approfondit les conditions d'un gain de bien-être. Le fait d'instaurer un tarif extérieur commun à travers les accords d'une union douanière supprime automatiquement les obstacles à l'échange entre les pays membres. Malgré cet avantage, l'union peut entraîner des détournements de trafic ou des créations de trafic¹.

Pour équilibrer la situation, c'est-à-dire pour qu'une union douanière soit optimum de second rang, les effets de création doivent l'emporter sur les détournements d'échange. Dans cette logique, considérons que les effets d'une union douanière soient a priori indéterminés. Les avantages seront perçus en fonction de différents facteurs. Par exemple, si le niveau initial des droits de douane est élevé, cela pourrait créer du trafic. Par contre, si le tarif extérieur commun est bas, le risque de détournement de trafic baisse aussi. En plus, si les coûts de transport sont faibles, cela manifeste les avantages que procure l'intégration. Il faut aussi considérer le facteur taille de l'union : si cette taille est importante, c'est-à-dire si l'union compte un grand nombre de participants, la création potentielle de trafic sera favorable à l'intégration. Par ailleurs, si la structure de la production des pays membres est proche, la possibilité que la compétition favorise la création de nouvelles spécialisations est grande. De la même manière, si la circulation des facteurs (hommes et capitaux) est élevée dans l'union, une forte concurrence stimulerait la spécialisation. Finalement, si le niveau des échanges est très élevé entre les pays membres, du moins plus élevé qu'avec le reste du monde, le risque de détournement de trafic demeurera faible².

Cette théorie présente les multiples avantages qu'offrent les unions douanières entre pays géographiquement limitrophes. Elle renforce ainsi cette forme d'intégration économique qui ne tient pas compte du niveau de développement des pays participants.

¹ KAKOUZI C, K, « impacts territoriaux différenciés de l'ouverture nationale aux marchés mondiaux : le cas de l'ALENA au Québec » thèse de doctorat en développement régional, université du Québec, 2012, p14.

² Idem.

2.3. L'approche dynamique des unions douanières

Dans cette approche, l'accent est mis sur les conditions de la croissance économique. Certains économistes (R, BALDWIN. P, KRUGMAN, ...) considèrent qu'un processus d'intégration est susceptible de modifier ces conditions. Par exemple, si l'on diminue les droits de douane et les délais en douane et si l'on harmonise les normes techniques, on abaisse les coûts de transaction et cela est de nature à favoriser l'extension du marché¹.

Ces conditions de la croissance affectent aussi les économies d'échelle. Ces dernières se réalisent grâce aux effets de taille. D'ailleurs, le mouvement de concentration des entreprises qui accompagne l'augmentation de la taille critique conduit à d'autres sources de gains de productivité et de diminution des coûts de production par les effets des seuils techniques, effets d'apprentissage, etc. Dans ce cas, l'effet de concurrence s'avère bénéfique pour le consommateur, car il favorise la baisse des prix. Ce mouvement est renforcé par l'implantation des filiales de firmes multinationales et par le comportement anticipatif plus optimiste des entrepreneurs qui soutiennent la croissance des marchés².

Plusieurs rapports sur l'approfondissement de l'intégration européenne évoquent cette approche dynamique de l'intégration. Dans le rapport Padoa Chioppa³, les auteurs arrivent à la conclusion selon laquelle le commerce entre pays européens relève d'une spécialisation axée surtout sur les économies d'échelle. Cet élargissement a été accompagné par une dynamique d'investissements des firmes multinationales soutenant la croissance et les exportations. À ceux-ci s'ajoutent les fonds structurels de l'Union destinés à améliorer l'infrastructure.

Plusieurs institutions internationales comme l'OCDE considèrent l'intégration régionale comme un moyen de démanteler les barrières douanières, de favoriser l'ancrage libéral des politiques économiques et de se rapprocher du multilatéralisme. De plus, l'intégration limite le pouvoir des groupes de pression et des hommes politiques et favorise la baisse des coûts de transaction, de négociation, de contrôle et d'accès à l'information. Par ailleurs, en impulsant des relations de confiance entre les membres participants, l'intégration renforce la crédibilité des politiques, la prévisibilité des opérateurs et l'attractivité des capitaux, en même temps qu'elle réduit les risques de réversibilité des politiques

¹ KAKOUZI.C.K. op.cit.

² Idem.

³ PADOA-CHIOPPA.T, ancien ministre italien des Finances a publié en 1987 un rapport intitulé L'Europe dans la mondialisation.

commerciales. Ces avantages favorisent de nouvelles candidatures et la dynamique de l'élargissement comme en témoigne la théorie des dominos¹.

Cette façon de voir l'intégration comme ayant des effets économiques favorables est partagée jusqu'à un certain point par les économistes de l'école de la dépendance. Pour eux, l'intégration économique régionale des pays en développement est susceptible de renforcer une voie de développement autocentré favorable au commerce Sud-Sud qui pourrait modifier les rapports de force internationaux. À cette position favorable à l'intégration économique régionale des pays en développement s'ajoute celle des organisations non gouvernementales. Celles-ci considèrent qu'à travers la production des biens publics régionaux tels que les infrastructures physiques régionales, des systèmes régionaux d'information et de formation, un cadre institutionnel solidaire à travers des mécanismes compensateurs des instabilités, l'intégration économique régionale produit des effets positifs aux membres participants. Ces effets apparaissent aussi à travers le pouvoir de négociation dans les organisations internationales pour la production de biens publics globaux. En parlant d'une seule voix ou en agissant en concertation lors des négociations, par exemple au sein de l'OMC, les pays membres d'une organisation constituent ensemble une force pour ce qui concerne les pays en développement².

Ces trois approches nous ont permis de mieux comprendre les théories qui soutiennent le concept d'intégration économique. Ainsi, pour mieux appréhender la profondeur de cette dimension de l'intégration économique, nous allons essayer dans la section suivante de présenter quelques modèles d'intégration régionale à savoir l'UE, l'ALENA. L'ASEAN.

Section 3 : Quelques expériences d'intégration économique régionale

Depuis ces dernières décennies, la mondialisation a bouleversé le paysage économique planétaire. Devant la domination mondiale exercée par les deux géants de la Triade (Amérique du Nord, Europe Occidentale), ainsi que l'Asie du Sud-Est, on assiste à la mise en place de regroupements régionaux ayant pour objectif de se renforcer ou de concurrencer cette suprématie. C'est ainsi qu'on assiste à l'apparition de l'UE sur le vieux continent et de l'ALENA en Amérique du Nord, et l'ASEAN une expérience exemplaires d'intégration entre des pays moins développés.

¹ BALDWIN. R. E. A domino Theory of Regionalism, NBER, Working Paper, n° 4465, September. 1992.

² KAKOUZI. Op.cit. p18.

3.1. L'expérience européenne d'intégration : L'union européenne(UE)

L'UE est une union formée par la majorité des pays du continent européen, créée en 1993 par le traité de Maastricht pour but de maintenir la coopération et la solidité économique de ses membres

3.1.1. Les dates phares de la construction de L'UE

Les origines de la construction européenne remontent à la période d'après la seconde guerre mondiale. Son premier objectif était de renforcer la coopération économique.

3.1.1.1. Déclaration de Robert Schuman 1950

Robert Schuman lors de son discours du mai 1950 déclare que son objectif est de rendre la guerre « non seulement impensable mais aussi matériellement impossible ». La communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) est la première organisation européenne créée en 1951. Conclu entre six pays L'Allemagne, la France, L'Italie, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg dans le but de promouvoir l'intégration économique entre ses nations¹.

3.1.1.2. Traité de Rome 1957

La signature du traité de Rome en 1957 donne naissance à la Communauté économique européenne(CEE) et la communauté européenne de l'énergie atomique(CEEA), la première dans le but d'établir un marché unique et commun entre les six pays tandis que la deuxième pour objectif d'instaurer des lois et des textes sur l'utilisation de l'énergie nucléaire².

3.1.1.3. Traité de Maastricht décembre 1991

Ce traité est basé sur deux principes³ :

- Premièrement, la progression vers l'union monétaire en Europe doit s'étendre sur une période de plusieurs années ;
- Deuxièmement, l'entrée en vigueur dans l'union est conditionnelle au respect des critères de convergence, qui obligent tous les pays candidats à l'adhésion à l'euro, d'avoir une

¹ BARACHE, N, et HAMITI, S, « L'intégration régionale euro-méditerranéenne : cas de l'Algérie-UE Etude empirique », université A. M. Bejaia, 2016, p11.

² HATTAB, KH, « l'intégration économique régionale face à la dynamique de la mondialisation », mémoire magister en sciences commerciales, université d'Oran 2, 2019, p 121.

³ BARACHE, N, et HAMITI, S, Op.cit.

gestion monétaire et financière, qui le rapprochait le plus possible du ou des pays qui ont obtenu les meilleurs résultats dans ces domaines.

Ces critères sont au nombre de cinq :

- Les taux d'inflation du pays désirant adhérer à l'union économique et monétaire, ne devait pas dépasser de plus de 1.5% le taux d'inflation moyen des trois pays ayant les taux d'inflation les plus bas au sein du SME ;
- Le taux d'intérêt à long terme ne devait pas dépasser de 2% la moyenne des taux d'intérêt des trois pays ayant les taux d'inflation les plus bas ;
- Les marges normales de fluctuation prévues par le mécanisme de change du SME doivent être respectées depuis deux ans au moins ;
- Le déficit budgétaire doit être inférieur ou égal à 3% du PIB ;
- La dette publique n'excède pas 60% du PIB.

Elle s'élargira au fil des années pour atteindre le nombre de vingt-sept Etats membres depuis 2007. Malgré les nombreuses difficultés rencontrées sur son parcours l'Union Européenne a su maintenir le cap et est souvent présentée comme un modèle d'intégration régionale. Elle a su unir le destin de vingt-sept Etats et obtenir d'eux une certaine reconnaissance ainsi que d'importants transferts de souveraineté.

3.1.2. Institutions de l'Union Européenne

L'Union compte sept institutions. La Commission européenne, le Conseil de l'Union européenne (Conseil Des ministres) et le Parlement européen sont les moteurs du processus décisionnel. Le Conseil européen est la plus haute instance politique. La Cour de justice de l'Union européenne est l'organe judiciaire. La Banque Centrale Européenne (BCE) est la banque centrale pour l'euro et administre la politique monétaire de la Zone euro. Enfin, la Cour des comptes européenne contrôle les finances de l'Union européenne¹.

3.1.2.1. Le Parlement Européen

Est formé d'un maximum de 751 députés. Depuis 1979, ils sont élus tous les cinq ans au suffrage direct. Le nombre de députés au Parlement Européen par État membre est

¹ Article de la Chambre des Salaires Luxembourg « les institutions de l'Union Européenne »,2021, disponible sur : <https://www.csl.lu/2021/02PDF>.

globalement proportionnel à la taille de sa population, avec un seuil minimal de 6 députés et un seuil Maximal de 96 députés¹.

3.1.2.2. Le Conseil Européen

Est composé des chefs d'États ou de gouvernements des États membres de l'Union Européenne, ainsi que de son président et du président de la Commission Européenne. Le Conseil Européenne dispose d'un président permanent qui dirige les réunions. Le Conseil se réunit au moins quatre fois par an, principalement à Bruxelles. En réalité, il se réunit plus souvent. Le nombre de sommets européens augmente particulièrement en périodes de crises, comme cela a été le cas pendant la crise de l'euro².

3.1.2.3. Le conseil de l'Union Européenne ou le conseil des ministres :

Le Conseil de l'Union Européenne, ou Conseil des ministres, compte 28 membres, à savoir un Ministre par État membre. Il existe en réalité dix formations du Conseil. Les ministres se rencontrent En fonction de leur(s) domaine(s) de compétence. Les ministres changent donc à chaque réunion, en fonction du sujet traité. Par exemple, si une décision est prise sur les frais d'itinérance, les ministres des Télécommunications des États membres se réuniront au sein de la formation « Transport, Télécommunications et Energie » du Conseil.

Les ministres du Conseil de l'Union européenne représentent leur pays et défendent donc les intérêts de celui-ci. Le Conseil vote habituellement à la majorité qualifiée, également appelée « double majorité ». Une majorité qualifiée est atteinte lorsque deux conditions sont remplies : 55% des États membres votent en faveur de la proposition (soit 16 des 28 États membres à l'heure actuelle) ; Ces États membres représentent au moins 65 % de la population européenne totale. Cela signifie que les propositions peuvent être bloquées par au moins quatre États membres Représentant 35 % de la population européenne totale. Il arrive que le Conseil vote à l'unanimité, auquel Cas tous les pays doivent approuver la proposition législative³.

3.1.2.4. La Commission Européenne

La Commission Européenne est constituée de 28 commissaires, un pour chaque État membre. Chaque Commissaire est responsable de son domaine d'action spécifique. Un

¹ Site du Parlement Européen, https://www.europarl.europa.eu/belgium/resource/static/files/Educational/europeatschool_workbookpupils_be_fr_1.pdf. Consulté le 05/05/2023.

² Ibid.

³ Ibid.

nouveau collège de commissaires est nommé tous les cinq ans. La Commission Européenne promeut les intérêts généraux de l'Europe. Les commissaires tentent de prendre autant de décisions que possible par consensus. Dans les autres cas, ils prennent les décisions à la majorité des voix (chaque commissaire dispose d'une voix)¹.

3.1.2.5. La Cour de Justice de L'UE

La Cour de justice de l'Union européenne compte 28 juges : un pour chaque État membre. Onze Avocats généraux assistent les juges dans la préparation des verdicts².

3.1.2.6. La Banque Centrale Européenne (BCE)

La Banque Centrale Européenne (BCE) a été fondée en 1998 et est responsable de la politique économique et monétaire de l'Union et de la gestion de l'Euro. La plus haute instance décisionnelle de la BCE est le conseil des gouverneurs. Ce conseil est constitué des six membres du directoire et des gouverneurs des banques centrales nationales des dix-neuf pays De la zone euro.

La BCE coopère avec le système européen de banques centrales (constitué de la BCE et de toutes les Banques nationales des États membres de l'Union) et est indépendante. Le principal objectif de la Politique de la BCE est la préservation de l'intérêt général de la zone euro³.

3.1.2.7. Cours des comptes européens(CCE)

La CCE contribue à améliorer la gestion financière de l'Union et a renforcé la transparence et l'obligation de rendre des comptes. Elle joue le rôle de gardien indépendant des intérêts financiers des citoyennes de l'Union. Elle vérifie que les fonds de l'UE sont correctement comptabilisés et qu'ils sont perçus et dépensés conformément à la réglementation en vigueur, en tenant compte de la nécessité d'optimiser les ressources⁴

3.1.3. La place de l'union européen dans la scène internationale

L'Union Européenne est composée de plus de 500 millions de consommateurs (habitants), elle couvre actuellement une très grande partie du vieux continent, c'est un

¹Site de la commission européenne, https://commission.europa.eu/index_fr. Consulté en mai 2023.

² Site de cour de justice de l'Union Européenne https://curia.europa.eu/jcms/jcms/j_6/fr/. Consulté en mai 2023.

³ Site de l'UE, banque centrale européenne, https://european-union.europa.eu/institutions-law-budget/institutions-and-bodies/search-all-eu-institutions-and-bodies/ecb_fr. Consulté en mai 2023.

⁴ Site de l'UE, Op.cit.

espace très dynamique et un modèle d'intégration économique exemplaire. La puissance économique de l'Union Européenne se traduit d'abord par la part de son PIB dans le produit mondial qui est 21,7 %. Ainsi que l'UE maintient la 2^{ème} puissance économique mondiale après les États-Unis¹.

Comme l'Union Européenne a été touchée par la crise économique et financière à partir de 2008 après plusieurs périodes de récession le PIB a été augmenté en moyen de plus de 2% par an entre 2015 et 2019 mais le choc économique dû à la pandémie du COVID19 à partir de l'an 2019 à 2021 a plongé l'Union dans une autre phase de récession son PIB a chuté de 5,9% par rapport à celui du début de l'année 2019².

3.2. L'expérience Nord-Américain de libre- échange (ALENA)

L'ALENA est un traité commercial qui unit les trois pays d'Amérique du nord à savoir le Canada, le Mexique, et les États-Unis. Les trois pays instituent une zone de libre-échange en 1994 dans le but de faciliter les échanges et les investissements et notamment l'élimination des obstacles douaniers, l'expansion commerciale et la croissance économique de ces membres.

3.2.1. Les dates phares de la construction de l'ALENA

L'origine de l'ALENA revient à l'accord bilatéral négocié entre les Etats -Unis et la Canada et qui avait pour objectif d'instaurer la zone de libre-échange entre les deux pays. En 1985, le gouvernement Canadien publia un livre vert intitulé «compétitivité et sécurité», et accordait la priorité aux questions économiques et commerciales en matière de politique étrangère, tout en servant un traitement préférentiel à a relation bilatérale avec les EUA qui obtiennent le pouvoir de négocier cet accord de libre-échange suite à la promulgation du «Trade and tariff act » sous L'autorité de « Reagan ». Donc les négociations débuteront en 1986 et ont eu Fin en 1989 avec la conclusion d'un accord de libre-échange entre ces deux pays. Après un mois, les Etats unis et le Mexique signaient un accord-cadre qui vise à Libérer le commerce entre eux en 1990, le Canada prenait l'initiative de Participer aux négociations en 1991 avec le Mexique pour la raison que les USA représentaient leur principal débouché commercial et source d'investissement, et ainsi pour accélérer la modernisation et la

¹ Institut nationale de la statistique et des études économique (INSEE), consulté le site : www.insee.fr/fr/statistique/3676561.

² Ibid.

restructuration des économies peu adaptées aux nouvelles contraintes de la concurrence internationale¹

3.2.2. La structure de l'ALENA

Comme toutes les autres zones de libre-échange l'ALENA a mis une structure qui se présente comme suit² :

3.2.2.1. Commission du libre-échange (CLE)

Là où siègent des ministres des trois pays, qui se réunissent sur une base annuelle, leur rôle est de surveiller l'élaboration de l'accord, et de surveiller le travail des comités, groupe de travail et d'autres organes de l'ALENA. Ainsi que la gestion courante du programme de travail de L'ALENA

3.2.2.2. Le secrétariat de l'ALENA

Il constitue l'un des organes les plus importants de l'accord, il est composé de groupes canadien, Mexicain et Américain, dirigés chacun par un secrétaire national et ayant des bureaux dans chaque capitale nationale. Son rôle est de Prêter assistance à la commission, Assurer un soutien administratif aux groupes spéciaux et instances instituées, il appuiera les travaux des autres comités et groupes institués en vertu du présent accord et la facilitera d'une façon générale le fonctionnement de l'accord.

3.2.3. Les objectifs de l'ALENA

Le but proclamé par les membres de l'accord fut la création d'une communauté régionale d'intérêt pour renforcer la position concurrentielle des pays participants. Il s'agit ainsi de s'appuyer sur le régionalisme pour élargir et renouveler les règles en matière de sécurité économique internationale.

À cet égard, l'accord visait plusieurs objectifs notamment³ :

- Eliminer les obstacles au commerce des produits et services entre les territoires concernés et faciliter les mouvements transfrontières de ces biens et services ;
- Favoriser la concurrence loyale dans la zone de libre-échange ;
- Augmenter les possibilités d'investissements sur les territoires concernés ;

¹ HATTAB KH. Op. cit. PP. 134-135.

² Commission de coopération environnementale, disponible sur le site <https://www.cec.org/documents/publication/1696-nafta-institution-environmental-potential-and-performance-nafta-free-trade-fr.pdf>. Consulté en mai 2023.

³ AIANE H. op.cit. pp 70-72.

- Assurer de façon efficace et suffisante la protection de la propriété intellectuelle ;
- Créer un cadre de coopération trilatérale, régionale et multilatérale plus poussée ;
- L'ALENA vise à donner une protection étendue et large aux acteurs économiques et à leurs activités, cette disposition ne s'applique pas seulement au commerce des biens et services mais également à l'investissement ;
- L'ALENA vise à étendre le contenu des dispositifs relatifs à la clause de la nation la plus favorisée et du traitement national à tous les secteurs d'activités.

3.3. L'expérience asiatique d'intégration régionale (ASEAN)

L'Asie s'est imposé comme l'un des principaux pôles de croissance avec la création de l'Association des Nations du sud-est Asiatique (ASEAN) en 1967 entre l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour, la Thaïlande. En 1984 le Brunie rejoint l'ASEAN en suite le Vietnam en 1995, le Laos et la Birmanie en 1997, et enfin le Cambodge en 1999.

3.3.1. Les dates phares de la construction de l'ASEAN

La construction de l'ASEAN et le fruit d'une volonté commune des pays membre de promouvoir la coopération et la solidarité régionales, les étapes de son évolution se résume comme suite :

3.3.1.1. La déclaration de Bangkok (1967)

La déclaration de Bangkok du 08 aout 1967 qui annonce la fondation de l'ASEAN, et le résultat d'un processus complexe de négociation, entre l'Indonésie, la Malaisie, les philippines, la Thaïlande et Singapour¹.

3.3.1.2. La zone de paix, de liberté et de neutralité (ZOPFAN), 1971

Lors de la rencontre des ministres des affaires étrangères de l'ASEAN à Manille en 1971, le gouvernement Malaisien évoque pour la première fois l'idée d'une naturalisation de l'Asie de Sud-Est face à l'ingérence des grandes puissances. La déclaration et un documente d'intention visant à favoriser une paix durable dans la région et la promotion de la coopération entre les Etats d'Asie du Sud-Est².

3.3.1.3. L'ASEAN+3, 1997

Est une initiative instaurée après la crise de 1997 pour assurer la stabilité financière et monétaire régionale, cette réunion a porté l'accord pour renforcé la coopération

¹ MARTEL S, « le rôle du discours dans la construction de l'ASEAN comme communauté de sécurité », thèse en science politique, université de Montréal, 2017, pp 21-39.

² MARTEL S, Op.cit.

économique et le développement humaine et sociales, technique et scientifique. L'ASEAN+3 et caractérisé d'une forme de régionalisme accompagnée d'une ébauche de coordination institutionnelle qui repose sur des accords bilatéraux entre ces pays¹.

3.3.2. La structure de l'ASEAN

L'ASEAN est moins institutionnalisée par rapport aux autres intégrations régionale, on y compte seulement un secrétariat et des comités. Le plus haut organe de prise de décision est la réunion des chefs d'États et de gouvernement. Ce sommet est tenu tous les trois ans, avec des sommets informels entre-temps. La rencontre ministérielle de l'ASEAN se tient chaque année et réunit les ministres des Affaires étrangères. Des rencontres ministérielles de moindre importance sont aussi tenues dans d'autres domaines comme l'environnement, la finance, l'information, l'investissement, le travail, le droit, la pollution atmosphérique, le développement rural, la baisse de la pauvreté, la science et la technologie, la sécurité Sociale, le crime transnational, les transports, la jeunesse et le conseil de l'AFTA (Asia Free Trade Area). En support à ces rencontres on trouve 29 réunions d'officiels seniors et 122 ateliers techniques qui se réunissent annuellement. Pour la conduite des relations extérieures de l'ASEAN, celle-ci a établi des comités de Missions diplomatiques dans les capitales suivantes : Beijing, Bruxelles, Canberra, Genève, Londres, Moscou, New Delhi, Ottawa, Paris, Séoul, Tokyo, Washington D.C., Wellington Et New York. Le secrétaire général de l'association est nommé au mérite pour une période de cinq ans. Il est mandaté pour lancer, conseiller, coordonner et implanter les activités, les membres du personnel professionnel sont également nommés au mérite et non selon des normes de distribution géographique. L'ASEAN comporte aussi de nombreuses structures spécialisées et des arrangements pour La promotion de la coopération intergouvernementale. De plus, l'association coopère avec des organisations comme la chambre de commerce de l'industrie de l'ASEAN, le forum d'Affaires, l'association de tourisme de l'ASEAN, L'association des ports de l'ASEAN, l'Institut d'étude stratégique et internationale. Il y a en Tout 53 organisations non gouvernementales qui ont une affiliation officielle avec L'ASEAN².

¹ Hattab kh. Op. Cit. P 133

² taschereau r, « l'association des nations de l'asie du sud-est(anase), canada, janvier 2001, pp 5-6. Disponible sur : <https://ieim.uqam.ca/lassociation-des-nations-de-lasie-du-sud-est-anase-2/> consulté en mai 2023.

3.3.3. Les objectifs de l'ASEAN

On peut résumer les objectifs de l'ASEAN comme suit¹ :

- Le renforcement d'une plus grande intégration des Etats membres par la promotion de la paix et de la stabilité régionale ;
- Le renforcement des économies des Etats membres ;
- La promotion de la collaboration régionale dans différents domaines ;
- Favoriser la croissance économique ;

Enfin l'UE reste qualifiée assez originale à l'échelle mondiale par rapport à ces grands acquis, l'intégration au sien de l'ALENA se résume à une simple zone de libre-échange. Quant à l'ASEAN bien que les pays qui font partie de cette zone sont moins développés mais la zone a montré certain degré de réussite.

Conclusion

L'intégration économique régionale est un phénomène récent, qui s'est évolué d'une façon expéditive dans le monde par l'accélération de la majorité des pays à construire des blocs régionaux, dans le but d'améliorer leurs positions et afin d'accroître leurs économies, et accéder à des marchés facilement.

Donc l'intégration régionale est un processus qui encourage la coopération et collaboration internationale et la compétitivité à l'échelle mondiale. Comme elle renforce la stabilité la paix régionale et le règlement des conflits entre les nations, donc l'intégration régionale reste toujours un moyen efficace de promouvoir le développement à l'échelle régionale et mondiale.

¹ NICOLAS F, directeur du Centre de l'Asie de l'Ifri, « la communauté économique de l'ASEAN un modèle d'intégration original », 2017, disponible sur de l'Institut Français des relations internationales : <https://www.ifri.org>

Chapitre 02 :

ZLECAF : Présentation, Justification et défis
à relever

Chapitre 2 : ZLECAF : Présentation, Justification et défis à relever

Introduction

Durant ces dernières décennies, la multiplication des coopérations économiques régionales est l'une des caractéristiques majeures de l'économie mondiale. Comme nous avons vu dans le premier chapitre quelques expériences d'intégration régionales au niveau des trois continents Européen, Américain et Asiatique à savoir (l'UE, l'ALENA et l'ASEAN).

Vu l'importance et la valeur et le degré de réussite des zones de libre-échanges à travers le monde, les décideurs du continent africain ont mis en place l'une des plus grandes zones de libre-échange au niveau mondial qui est la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF). Dans le but de renforcer de l'intégration économique régionale du continent et bénéficier de sa valeur

La ZLECAF est un accord entre les membres de la commission de l'Union Africaine (UA), qui couvre un marché de plus de 1,3 milliard de personnes¹, et 54 des pays africains avaient signé l'accord. La ZLECAF a été signée le 21 mars 2018 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021².

Dans le présent chapitre, nous allons essayer de présenter la ZLECAF, son cadre historique, et l'état du commerce au sein du continent africain. Ensuite nous allons essayer de cerner la question : pourquoi la ZLECAF, à travers les objectifs, ses principes et ses impacts potentiels sur les pays africains. Enfin nous visons à clarifier l'état des lieux et les défis à relever pour cette zone.

Section 1 : Présentation de la ZLECAF

Pour bien présenter la zone de libre-échange continentale, de sa création, il y a lieu d'abord de présenter un aperçu historique sur la création et l'évolution de la zone, puis en deuxième lieu, présenter les institutions mises en place.

1.1. Cadre historique de la ZLECAF

La ZLECAF inspirée de l'étiologie panafricaniste, s'inscrit dans une collaboration de long terme initiée par les pères de l'indépendance au début des années 1960. Ce processus

¹ JALDI A, « La zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) : regard juridique », Policy Center For the New South, Février 2021 disponible sur : <https://www.abhatoo.net.ma/maalama-textuelle:developpement-economique-et-social/developpement-economique/commerce/libre-échange/la-zone-de-libre-échange-continentale-africaine-zlecaf-regard-juridique.pdf>

² Idem.

d'intégration a pris forme avec la création de l'organisation de l'Unité Africaine politique supranationale dans le but d'unifier les pays africains autour sur les plans politique et économique. Le projet de la ZLECAF a été analysé dans le cadre d'un processus d'intégration continu entamé au début des indépendances africaines, toutefois, l'accélération effective du processus de sa mise en place sur le continent et l'ouverture de la voie à l'établissement d'un marché unique pour les pays membres reviennent à la fusion du marché commun de la communauté d'Afrique de l'Est(CAE)¹ et de l'Afrique orientale et australe (COMESA)², de la communauté de développement d'Afrique australe(SADC)³. Par ailleurs, sur le plan politique l'acceptation d'une entité politique supranationale continentale semble être inconcevable en Afrique du fait de l'attachement des Etats à leurs souverainetés, la concession sur le plan économique semble bien être perceptible⁴.

La 18e assemblée générale de l'Union Africaine en 2012, sur le thème "L'intensification du commerce intra-africain", a préconisé la promotion du commerce intra-africain et accéléré le processus d'établissement d'une zone de libre-échange mondiale. Changer les réalisations des communautés économiques régionales (CER), dont certaines sont l'Afrique de l'Est, le Marché Commun d'Afrique du Sud (COMESA) et l'Afrique de l'Est. En janvier de la même année, le sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a approuvé le plan d'action BIAT (Boosting Intra-African Trade). Dans le même contexte, un groupe de travail technique a été créé dans le but d'élaborer un plan d'action visant à promouvoir le commerce intra-africain. Le groupe de travail est composé de représentants des communautés économiques régionales, de la commission économique pour l'Afrique, d'experts des banques africaines de développement et d'autres partenaires de l'UA. Les propositions soumises par le groupe de travail sur la base de l'expérience du COMESA-EAC-SADC approuvées lors du 19e Sommet de l'UA ont conduit au lancement officiel de ce dernier en 2015 pour négocier avec les États membres la création d'une zone de libre-échange économique continentale. 2017, aux Nations Unies Avec le soutien de certaines organisations telles que la commission économique pour l'Afrique et la banque africaine de développement, il suit le mécanisme d'intégration continentale prévu par le

¹ Est une organisation internationale de sept pays de l'Afrique de l'est (Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, le Soudan du sud, la Tanzanie et la république démocratique du Congo.

² Composé de 21 états membres africains qui ont convenu de promouvoir l'intégration régionale par le commerce et le développement des ressources naturelles et humaines.

³ Regroupe les pays de l'Afrique australe à savoir l'Afrique du sud, Angola, Botswana, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, ...

⁴ SEMLALI, I, « Les enjeux de la nouvelle zone de libre-échange continentale africaine », Mémoire Master en Commerce International, université Mohammed 5- Souissi, Maroc, 2020, pp. 15-18.

Traité d'Abuja. En juin 2015, dans le cadre de la 25^e session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, les négociations sur la zone de libre-échange africaine ont été officiellement lancées à Johannesburg. Quatre documents ont été produits, dont une feuille de route. On peut dire que ce que la communauté économique régionale met en œuvre, c'est l'intégration mondiale de la fusion des zones de libre-échange. De même, l'UA a créé un forum de négociation dénommé : FN-ZLECAF, dont les différentes réunions permettent d'identifier les obstacles, notamment techniques, qui entravent le processus de négociation. Le début de ces négociations coïncida également avec l'aboutissement en 2015 des négociations engagées en 2013 entre les pays membres de la communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CE-DEAO), une autre CER, regroupant une quinzaine de pays d'Afrique de l'Ouest, pour l'adoption d'un tarif douanier extérieur commun devant permettre la création d'une union douanière ouest-africaine. Cela a été suivi de deux forums de négociation en février et mai 2016. Ces négociations ouest-africaines ont encore alimenté la volonté des organisations panafricaines de créer un espace économique continental. En effet, en mars 2018, lors d'un sommet extraordinaire à Kigali, au Rwanda, sous les auspices de l'UA, un accord sur la création d'une zone de libre-échange continentale a été négocié. Le sommet a non seulement mis en lumière l'accord ZLECAF, mais aussi la déclaration de Kigali et les protocoles au traité instituant la Communauté économique africaine sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et le droit d'établissement.¹

Au total des 55 Etats membres de l'UA, 44 ont signé le texte consolidé de l'Accord sur la ZLECAF, 47 ont signé la déclaration de Kigali et 30 le protocole sur la libre circulation. En 2015, cinquante-quatre (54) pays ont signé l'accord ZLECAF et vingt-sept ont ratifié plus des 22 ratifications requises pour l'entrée en vigueur du traité². Cette zone de libre-échange continentale dont la mise en Œuvre était cautionnée à la ratification d'au moins 22 Etats membres pour l'entrée de son accord fondateur, faisait déjà partie intégrante de l'agenda 2063 de l'UA depuis son adoption en mars 2018. Cet agenda constitue un plan d'actions et une vision globale de 50 ans visant à bâtir une Afrique prospère, unie et pacifique. En effet, l'agenda 2063 est un projet, énoncé en 2013 lors du 20^{ème} sommet de

¹ SEMLALI, I. Op. cit.

² Ibid.

l'Union Africaine marquant le 50^{ème} anniversaire de la création de L'OUA/UA et adopté en 2015 lors de son 24^{ème} sommet ordinaire¹.

Le projet de la zone est une réalité, la cérémonie de lancement qui s'est tenue le 7 juillet 2019 a permis aux chefs d'Etats de fixer la manière formelle et la date d'entrée en vigueur des opérations. La ZLECAF devrait ainsi enregistrer ces premières transactions dès Juillet 2020 malheureusement, la crise sanitaire COVID-19 qu'a connu le monde durant cette période a constitué le cas de force majeure ayant accusé un retard de lancement. Après le ralentissement de la crise COVID-19 la ZLECAF a lancé ces opérations d'échanges intra-africains et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Au 30 septembre 2021, 54 des 55 pays africains avaient signés l'accord ,42 ont ratifiés l'accord pour devenir des états partis de la ZLECAF, Par ailleurs 38 de ces pays ont soumise à des instruments de ratification à la commission de l'union Africaine².

La deuxième année d'activité de la plus grande plateforme commerciale d'Afrique la Zone de libre-échange continentale africaine ZLECAF et les choses vont changer dans le plus grand espace commercial du continent. Les attentes sont grandes et une nouvelle impulsion des ministres africains vient peut-être de donner à la ZLECAF l'élan dont elle avait tant besoin. Il devrait également figurer en tête de l'ordre du jour du sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine qui se tiendra à Addis-Abeba, en Éthiopie, au début de l'année. La nouvelle année est l'occasion de réfléchir au chemin parcouru jusqu'à présent, mais aussi de regarder vers l'avenir. À ce jour, huit pays le Cameroun, l'Égypte, le Ghana, le Kenya, l'île Maurice, le Rwanda, la Tanzanie et la Tunisie participent déjà à l'initiative de commerce guidé (GTI) de la ZLECAF, représentant cinq régions du continent. L'initiative de commerce guidé (GTI) a été lancée à Accra, au Ghana, le 7 octobre et vise à permettre des échanges commerciaux significatifs et à tester l'environnement opérationnel, institutionnel, juridique et de politique commerciale dans le cadre de la ZLECAF³.

Dans l'ensemble, le marché-libre projeté, pourrait contribuer à inverser les tendances actuelles en matière de pauvreté, d'inégalité et de croissance sur le continent, et à mettre

¹ SEMLALI, I. Op. cit.

² Site du Centre Africain pour le commerce l'intégration et le développement (CACID) : <https://endacacid.org/zoom-sur-la-zlecaf-un-etat-des-lieux-des-negociations-et-de-la-mise-en-oeuvre-2/>, consulté le 15 mai 2023.

³ Site de nation unis Afrique www.un.org. Consulté le 15 mai 2023.

l'Afrique sur la voie d'une croissance inclusive et durable, indique la CNUCED (conférence des nations unies sur le commerce et le développement) dans son rapport 2021 sur le développement économique en Afrique.

En novembre 2022, les ministres africains réunis à Niamey, la capitale du Niger, ont appelé à une adoption rapide des propositions visant à accélérer la diversification économique, la valeur ajoutée et la transformation structurelle, qui sont des conditions préalables au commerce.

1.2. Cadre institutionnel de la mise en œuvre de la ZLECAF

La ZLECAF a mise en place une administration qui comprend les organes cités dans les articles 09-11 de l'accord portant la création de la zone ¹:

1.2.1. La conférence

Un organe suprême de prise de décision de l'UA dans le but est de contrôler et donner des orientations stratégiques sur le fonctionnement, y compris le plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain.

1.2.2. Conseil des ministres

Composé généralement des ministres des pays en charge de commerce désignés par les Etats partis. Il rencontre à la conférence par l'intermédiaire du conseil exécutif, son rôle est de :

- Prendre des décisions conformément à l'accord et assure et veille à sa mise en œuvre ;
- Prendre les mesures nécessaires pour la promotion des objectifs du présent accord et d'autres instruments y afférents ;
- Encourage l'harmonisation des politiques et stratégies de la mise en œuvre de l'accord ;
- Travaille en collaboration avec les organes et institutions de L'UA ;
- Elabore son propre règlement intérieur ainsi que celui de ces organes subsidiaires ;
- Met les règlements des descriptives et fait des recommandations de l'accord ;
- Examine les budgets de la ZLECAF et de ces organes.

1.2.3. Comité des hauts fonctionnaires du commerce

Est exposé de secrétaires généraux et/ou directeurs généraux ou autres fonctionnaires désignées par chaque Etat. Il met en œuvre les décisions du conseil des

¹ Articles 09-10-11 de l'accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine, 21 mars 2018 disponible sur le de l'Union Africain, <https://au.int/files-tretiesPDF>

ministres et assure le suivi et examine en permanence le bon fonctionnement et le développement de la ZLECAF, le responsable de création du groupe de travail, au même temps instruit le secrétariat de la ZLECAF de mener des missions spécifiques et supervise la mise en œuvre des dispositions de l'accord qui peut demander à un comité technique d'étudier toutes questions particulières. Le comité se réunit au moins deux fois par an et soumet au conseil des ministres.

1.2.4. Le secrétariat

Est un organe classique commun aux organisations interétatiques chargé par ces dernières de gérer leurs affaires courantes. Dans le cas de la ZLECAF l'article 13 de l'accord définit l'accord comme suit :

La conférence crée le secrétariat et décide sa nature, sa localisation et approuve sa structure ainsi que son budget. Le secrétariat est un organe institutionnel du système de L'UA ayant une autonomie fonctionnelle et doté d'une personnalité juridique indépendante, ces fonds proviennent du budget annuel global de L'UA.

Enfin la création de la ZLECAF résulte d'un enchaînement des conférences et des rencontres des responsables des pays africains afin de mettre en place un ensemble des institutions pour garantir la bonne exécution de l'agenda 2063.

Section 2 : Justification (pourquoi la ZLECAF ?)

Pour avoir une réponse claire et une justification pour la question « pourquoi la ZLECAF ? », nous jugeons nécessaire de mettre en exergue les objectifs de la création de la ZLECAF ainsi que ses retombées potentielles sur les pays africains.

2.1. Les objectifs de la ZLECAF

La zone de libre-échange continentale comme toutes les autres intégrations régionales a fixé des objectifs à les atteindre. Ces objectifs sont énumérés aux articles 3 et 4 de l'accord portant la création de ladite zone de libre-échange, ils peuvent être classés comme suit ¹:

2.1.1. Objectifs généraux

- Créer un marché unique pour les marchandises et les services par la facilitation de la circulation des personnes dans le but d'approfondir l'intégration économique du continent conformément au pilier de l'agenda de 2063 ;

¹ Articles 3,4 de l'accord portant la création de la ZLECAF, 21 mars 2018, disponible sur de l'Union Africain : <https://au.int-files-treatiespdf> consulté en mai 2023.

- De libéraliser le marché pour les marchandises et services ;
- Contribuer à la circulation des capitaux et des personnes physiques et faciliter les investissements en s'appuyant sur les initiatives et les développements dans les États parties et les CER¹ ;
- De poser les bases de la création d'une union douanière continentale à un stade ultérieur ;
- Promouvoir et réaliser le développement socio-économique inclusif et durable, l'égalité de genres et la transformation structurelle des États parties ;
- Renforcer la compétitivité des économies des États parties aux niveaux continental et mondial ;
- Promouvoir le développement industriel à travers la diversification et le développement des chaînes de valeurs régionales, le développement de l'agriculture et la sécurité alimentaire ;
- Résoudre les défis de l'appartenance à une multitude d'organisations qui se chevauchent, et accélérer les processus d'intégration régionale et continentale.

2.1.2. Objectifs spécifiques

- Éliminer progressivement les barrières tarifaires et non-tarifaires au commerce des marchandises ;
- Libéraliser progressivement le commerce des services ;
- Coopérer en matière d'investissement, de droits de propriété intellectuelle et de politique de concurrence et dans tous les domaines liés au commerce ;
- Coopérer dans le domaine douanier et dans la mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges ;
- Établir un mécanisme de règlement des différends concernant leurs droits et obligations et maintenir un cadre institutionnel de mise en œuvre et de gestion de la ZLECAF

2.2. Principe de la ZLECAF

Principes soulignés dans l'accorde portant la création de la zone de libre-échange continentale sont ²:

- Action conduite par les États membres de l'Union africaine ;
- Les Zones de libre-échange (ZLE) des CER comme piliers de la ZLECAF ;

¹ CER : Communauté Economique Régionale

² Articles 5 de l'accord portant la création de la ZLECAF, 21 mars 2018, disponible sur de l'Union Africain : <https://au.int-files-treatiespdf>, consulté le 05 mai 2023.

- Géométrie variable ;
- Flexibilité et traitement spécial et différencié ;
- Transparence et diffusion de l'information ;
- Préservation des acquis ;
- Traitement de la nation la plus favorisée (NPF) ;
- Traitement national ;
- Réciprocité ;
- Libéralisation substantielle ;
- Consensus dans la prise de décision ;
- La prise en compte des meilleures pratiques au sein des CER et dans le cadre des conventions internationales applicables à l'Union africaine.

2.3. Les potentiels de la ZLECAF sur les pays africains

Les objectifs désignés par la ZLECAF auraient influencés directement sur les différents secteurs des économies des pays Africains. Dans cette section nous allons essayer de présenter quelque scénarios réalisé par la Banque Mondiale en 2022, à savoir l'impact de la ZLECAF sur le commerce, le revenu, la production, la pauvreté et l'emploi.

2.3.1. Impact de la ZLECAF sur le revenu, le commerce et la production

La ZLECAF a le potentiel d'augmenter de 7 % le revenu sur le continent d'ici 2035, principalement en stimulant le commerce intra régional de produits manufacturés. En termes monétaires, les gains s'élèvent à environ 445 milliards de dollars en 2035¹. Les résultats soulignent toutefois que la réalisation de ces gains ne se limite pas à la réduction des droits de douane. En fait, les gains de revenu réel résultant de la seule libéralisation tarifaire sont faibles à l'échelle du continent, soit 0,22 %. Les gains découlant de la libéralisation tarifaire entraîneraient une augmentation de 2,4 % en 2035 pour le continent, donc le revenu réel augmentera de 76 milliards de dollars d'ici 2035, mais les gains sont inégalement répartis dans la région : la Côte d'Ivoire se situe dans la partie supérieure de la fourchette avec des gains de 14 %, suivie du Kenya, de la Namibie, de la Tanzanie et du Zimbabwe, avec plus de 10 %. Dans la partie inférieure, on trouve quelques pays regroupés autour d'un gain de 2 %, dont Madagascar, le Malawi et le Mozambique. Les gains sont très étroitement liés au

¹ ROBERTO E, MALISZEXSKA M, STEENBERGEN V. « Tirer le meilleur parti de la Zone de libre-échange continentale africaine : rôle du commerce et de l'investissement direct étranger pour stimuler la croissance et réduire la pauvreté ». Washington, DC : Banque mondiale. doi : 10.1596/978-1-4648-1827-1. Licence : Creative Commons Attribution CC BY 3.0 IGO, pp 68-98.

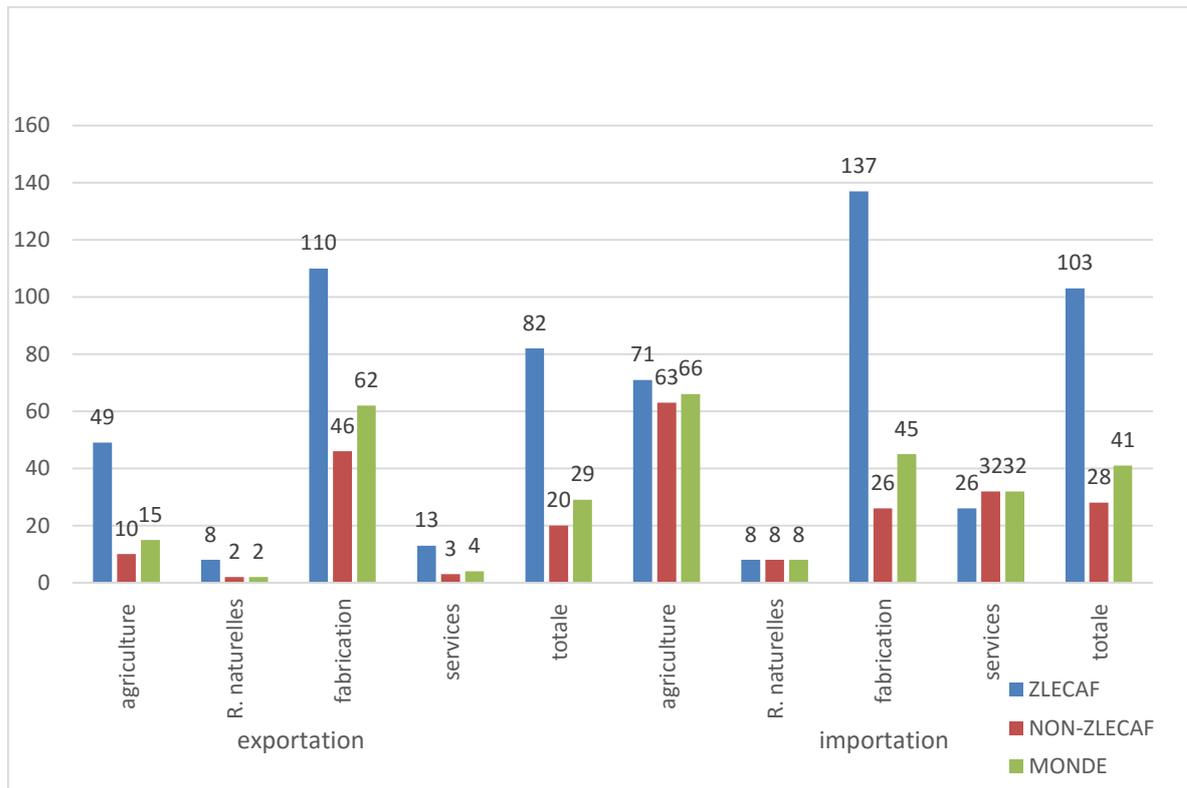
niveau initial des barrières et des coûts commerciaux. Les pays qui sont déjà relativement ouverts ont tendance à moins bénéficier de leur propre libéralisation, mais à profiter davantage de l'amélioration de l'accès au marché dans d'autres économies. Les pays qui sont fortement protégés pourraient voir une plus grande réaffectation de la production entre les secteurs en raison de la concurrence accrue des importations, mais ils sont également susceptibles de bénéficier davantage de la baisse des prix des intrants importés¹.

Le potentiel de croissance du commerce sur le continent est considérable. Sur les échanges de la ZLECAF, le volume des exportations totales augmente de près de 29 % d'ici 2035, et les exportations intracontinentales augmentent de plus de 81 % par rapport aux exportations vers les pays non africains de 19%, la croissance des exportations intra-ZLECAF devrait être la plus forte en République Arabe d'Égypte, au Ghana, au Maroc, au Sénégal et en Tunisie, avec des exportations doublant ou triplant. Les plus faibles augmentations des exportations sont attendues en République Démocratique du Congo, au Mozambique et en Zambie (10 à 30 %). Ce sont les exportations de produits manufacturés qui progressent le plus, soit 62 % du total, le commerce intra-africain augmentant de 110 % et les exportations vers le reste du monde de 46 % (figure 1). Les gains dans l'agriculture sont plus faibles, avec 49 % et 10 % pour le commerce intra- et extra-africain, les gains dans le commerce des services sont plus modestes environ 4 % dans l'ensemble et 13 % en Afrique. Les plus fortes augmentations de la valeur des exportations vers les partenaires régionaux sont attendues, par ordre de valeur, pour l'Égypte, le Maroc, l'Afrique du Sud, le Nigeria, le Kenya et la Côte d'Ivoire (entre 48 et 11 milliards de dollars). Comme pour les gains de bien-être, les plus faibles augmentations des exportations sont attendues dans les économies qui sont déjà relativement ouvertes, comme Madagascar, le Malawi, l'île Maurice et le Rwanda, avec des augmentations des exportations inférieures à 1 milliard de dollars chacune².

¹ ROBERTO E, MALISZEWSKA M, STEENBERGEN V. Op. Cit

² Idem. p 71.

Figure 1 : Impacte de la ZLECAF sur le commerce et les échanges 2035



Source : Groupe de la Banque Mondiale 2022.

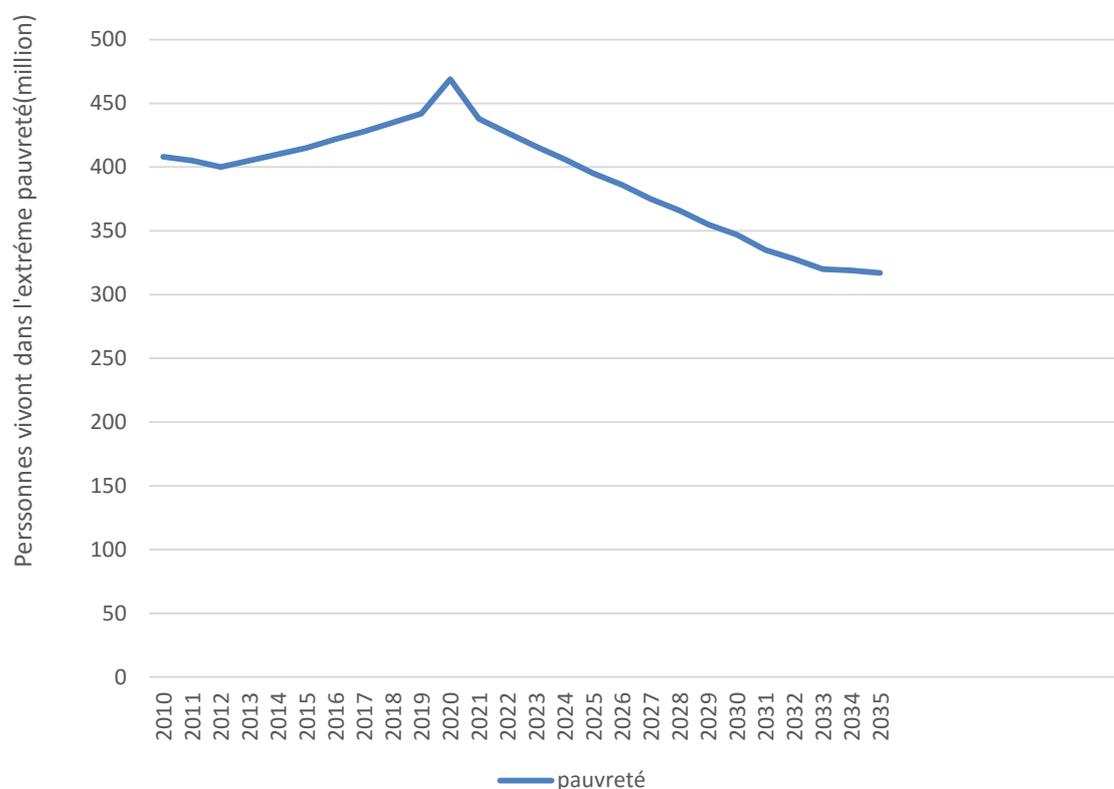
2.3.2. L'impact de la ZLECAF sur la pauvreté

En raison des conséquences économiques et sanitaires de la pandémie de COVID-19, le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté en Afrique a considérablement augmenté. Le taux d'incidence de l'extrême pauvreté en Afrique, mesuré avec un seuil de pauvreté de 1,90 USD par jour en termes de parité de pouvoir d'achat, était de 40,2 % en 2010 et a diminué à 34,1 % en 2019. Néanmoins, cette réduction en pourcentage du taux de pauvreté n'a pas été suffisante pour réduire le nombre absolu de personnes vivant dans la pauvreté. Compte tenu de l'augmentation de la taille de la population, le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté sur le continent africain est passé de 408 millions à 442 millions entre 2010 et 2019 (figure 2). En raison des conséquences économiques et sanitaires de la pandémie de COVID-19, on prévoit que 27 millions de personnes supplémentaires ont sombré dans l'extrême pauvreté sur le continent par rapport à 2019, et près de 51 millions par rapport à une situation sans COVID-19 en 2020.

Les simulations effectuées dans le cadre du scénario de base du groupe de la banque mondiale indiquent que 317 millions d'Africains vivront dans l'extrême pauvreté d'ici 2035. Dans l'hypothèse d'une reprise soutenue de l'économie mondiale, comme il prévoit que la

courbe ascendante récente du nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté sera inversée. Le nombre de personnes vivant avec moins de 1,90 USD par jour en termes de parité de pouvoir d'achat devrait passer de 469 millions en 2020 à 317 millions en 2035, soit une baisse nette de 152 millions (figure 2). Cette baisse équivaudrait à une réduction de 35,3 % à 17,0 % de l'indice de pauvreté sur la période de 15 ans, compte tenu de la taille de la population africaine¹.

Figure 2 : Personnes vivent dans l'extrême pauvreté en Afrique



Source : Groupe de la Banque Mondiale 2022, adaptation personnelle

2.3.3. Impact de la ZLECAF sur les emplois

Le groupe de la banque mondiale estime que les IDE de la ZLECAF contribuerait à créer jusqu'à 17,9 millions de nouveaux emplois, avec jusqu'à 2,45 % de la main-d'œuvre transférée vers des secteurs en expansion sur le continent².

¹ ROBERTO E, MALISZEWSKA M, STEENBERGEN V. Op. cit. pp.78-81.

² ROBERTO E, MALISZEWSKA M, STEENBERGEN V. Op. cit. PP. 79-84.

Donc la ZLECAF peut influencer positivement sur le revenu, le commerce et la production des pays Africains à travers l'augmentation des exportations et avoir l'accès au plusieurs nouveaux marchés ce qui offre l'opportunité d'offrir des nouveaux cycles de vie aux produits, comme elle peut diminuer le taux de pauvreté à travers l'offre de l'emploi.

Section 3 : ZLECAF : état des lieux et défis à relever

Dans cette section en va mettre l'accent sur l'état d'avancements négociations du projet de la ZLECAF, et les défis a relevé pour attendre les objectifs tracés.

3.1. Etat des lieux

L'accord établissant la ZLECAF a été adopté le 21 mars 2018, le 30 mai 2019 marquant la date de son entrée en vigueur. À l'époque, 24 pays avaient déposé leurs instruments de ratification. En mai 2022, il y avait 54 signatures dont 43 (80%) avaient déposé leurs instruments de ratification (Tableau N°1), la phase opérationnelle de la ZLECAF a été lancée lors de la 12^e session extraordinaire de l'Assemblée de l'Union sur la ZLECAF à Niamey, au Niger, le 7 juillet 2019. Les échanges commerciaux proprement dits dans le cadre de l'accord ZLECAF ont débuté le 1^{er} janvier 2021.

Tableau 1 : Etat de signature et ratification de la ZLECAF par les pays africains

N	Pays	Date de dépôt de l'instrument de ratification	N	Pays	Date de dépôt de l'instrument de ratification
1	Afrique de Sud	10 Février 2019	30	Mali	01 Février 2019
2	Algérie	23 Juin 2021	31	Maroc	20 Avril 2022
3	Angola	04 Novembre 2020	32	Maurice	07 Octobre 2019
4	Benin		33	Mauritanie	11 Février 2019
5	Botswana	19 Février 2023	34	Mozambique	
6	Burkina Faso	29 Mai 2019	35	Namibie	01 Février 2019
7	Burundi	26 Aout 2021	36	Niger	19 Juin 2018
8	Cameroun	01 Décembre 2020	37	Nigeria	05 Décembre 2020
9	Cap-Vert	05 Février 2022	38	Ouganda	09 Février 2019
10	Comores	19 Février 2023	39	République Arabe Sahraouie	30 Avril 2019

ZLECAF : Présentation, Justification et défis à relever

11	Congo	10 Février 2019	40	République centrafricaine	22 Septembre 2020
12	Cote d'ivoire	23 Novembre 2018	41	République démocrate du Congo	20 Avril 2022
13	Djibouti	11 Février 2019	42	Rwanda	26 Mai 2018
14	Egypte	08 Avril 2019	43	Sao Torm-et-Principe	27 Juin 2019
15	Erythrée		44	Sénégal	02 Avril 2019
16	Eswatini	02 Juillet 2018	45	Seychelles	15 Septembre 2021
17	Ethiopie	10 Avril 2019	46	Sierra Leone	30 Avril 2019
18	Gabon	07 Juillet 2019	47	Somalie	
19	Gambie	16 Avril 2019	48	Soudan	
20	Ghana	10 Mai 2018	49	Soudan du Sud	
21	Guinée	16 Octobre 2018	50	Tanzanie	17 Janvier 2022
22	Guinée Equatorial	02 Juillet 2019	51	Tchad	02 Juillet 2018
23	Guinée-Bissau	27 Septembre 2022	52	Togo	02 Avril 2019
24	Kenya	10 Mai 2018	53	Tunisie	27 Novembre 2020
25	Lesotho	27 Novembre 2020	54	Zambie	05 Février 2020
26	Liberia		55	Zimbabwe	24 Mai 2019
27	Libye				
28	Madagascar				
29	Malawi	15 Janvier 2021			

Source : site du Comité Nationale de la zone de libre-échange continentale Africain.
<https://www.cnzlecaf.gouv.ci/pays/signataire/>.



Pays ayants ratifié



Pays ayants signé



Pays n'ayants ni signé, ni ratifié

C'est la deuxième année d'activité de la plus grande plateforme commerciale d'Afrique, la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) et les choses vont changer dans le plus grand espace commercial du continent. Les attentes sont grandes et une nouvelle impulsion des ministres africains vient peut-être de donner à la ZLECAF l'élan dont elle avait tant besoin. Il devrait également figurer en tête de l'ordre du jour du sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine qui s'est tenu à Addis-Abeba, en Éthiopie, en février 2023. À ce jour, huit pays – le Cameroun, l'Égypte, le Ghana, le Kenya, l'île Maurice, le Rwanda, la Tanzanie et la Tunisie – participent déjà à l'initiative de commerce guidé (GTI) de la ZLECAF, représentant cinq régions du continent¹.

Le 07 octobre dernier a été lancée à Accra, au Ghana l'initiative de commerce guidé (GTI), qui vise à permettre des échanges commerciaux significatifs et à tester l'environnement opérationnel, institutionnel, juridique et de politique commerciale dans le cadre de la ZLECAF. Les produits destinés à être échangés dans le cadre de cette initiative comprennent les carreaux de céramique, les piles, le thé, le café, les produits carnés transformés, l'amidon de maïs, le sucre, les pâtes, le sirop de glucose, les fruits secs et la fibre de sisal. Entre autres, conformément à l'accent mis par la ZLECAF sur le développement de la chaîne de valeur, explique le secrétaire général du secrétariat de la ZLECAF, Dans l'ensemble, le marché-libre projeté, d'une valeur de 3 000 milliards de dollars, pourrait contribuer à inverser les tendances actuelles en matière de pauvreté, d'inégalité et de croissance sur le continent, et à mettre l'Afrique sur la voie d'une croissance inclusive et durable. Donc La ZLECAF a été rapidement sur les rails car elle a évité les défis où rien n'est convenu jusqu'à ce que tout soit convenu².

3.2. Défis à relever

Bien que la zone de libre-échange continental offre des grands opportunités pour les pays Africains, mais elle est également obligé de confrontée plusieurs défis et obstacles majeurs pour qu'il puisse réaliser ses objectifs.

¹ OKWATCH D. « Le libre échange en Afrique est en bonne voie, mais des efforts supplémentaires sont encore requis », janvier2023 disponible sur le site de Nation Unies : <https://www.un.org/africarenewa/fr/magazine/janvier-2023/le-libre-echange-en-afrique-et-en-bonne-voie>, consulté le 10 mai 2023.

² OKWATCH D. Op.cit.

3.2.1. Les défis politiques

L'insécurité et la mise sur pied des institutions fortes sont les deux grands défis politiques qui risquent de contrarier ou ralentir la réalisation de la ZLECAF et retarder ainsi les autres étapes de l'intégration de la Communauté Economique Africaine.

3.2.1.1. L'insécurité

Les problèmes de sécurité auxquels l'Afrique fait face actuellement sont major, dans le nord-est du Nigeria où sévit la secte (Boko Haram), et dans la région du Sahel, au sud du Sahara et en Afrique méridionale au Mozambique sont parmi les principaux foyers du terrorisme sur le continent. Les Etats en situation d'instabilité sécuritaire comme la Libye, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Burkina Faso, la Centrafrique, la République démocratique du Congo, la Somalie et aujourd'hui le Mozambique ont en partage des milliers de kilomètres avec d'autres Etats. Les violences qui ont cours à l'intérieur de ces Etats ont donc progressivement tendance à s'étendre à toute la région à laquelle ils appartiennent, en raison de la porosité des frontières notamment.

Les conflits transfrontaliers et les guerres civiles demeurent une menace constante dans des nombreuses régions d'Afrique en raison de l'absence ou de la faiblesse des institutions démocratiques, de l'insuffisance des résultats économiques et de l'absence des droits politiques et civils. Ces formes de violence sont aussi à la base de l'insécurité que l'Afrique connaît. Et cette insécurité constitue pour nous un défi énorme pour la Zone de Libre-Echange Continentale, car elle affaiblit la capacité institutionnelle des pays, aggrave les résultats économiques et engendre de ce fait un véritable cercle vicieux. En effet, l'insécurité est l'un des grands défis à relever si la Communauté Economique Africaine veut réaliser ses objectifs à travers la Zone de Libre Echange Continentale parce que l'insécurité paralyse les activités économiques. Et représente une farine pour le développement des relations entre les pays de la ZLECAF¹.

3.2.1.2. Construire des institutions fortes et établir une bonne gouvernance

La mise sur pied des institutions fortes garanties par l'indépendance de la justice, l'instauration d'une bonne gouvernance, est un objectives et obligatoires, assise sur une administration respectueuse des principes modernes du management qui fait adhérer la population aux décisions prises par les autorités nationales, le souci d'être toujours

¹ NZITA N, « Zone de libre-échange continentale et intégration en Afrique : défis méthodologiques et voies de sortie », International journal of innovation and applied studies. ISSN 2028-9324 Vol n°32, RD CONGO, 2021, PP. 349-362.

préoccupé des demandes de la population...sont là autant d'éléments qui peuvent mobiliser la population à s'engager dans les efforts du développement du continent. La bonne gouvernance et la consolidation des institutions passent par l'installation d'un Etat de droit, c'est-à-dire un Etat respectueux des droits et des libertés de la personne humaine ; un Etat qui reconnaît la primauté de la loi et ses exigences dans son mode de fonctionnement ; un Etat qui consacre l'indépendance de la magistrature et reconnaît la valeur de la sanction, un Etat dans lequel la recevabilité est la règle. Et l'instauration de la bonne gouvernance dont les vertus cardinales sont la transparence, la traçabilité et le contrôle. Donc les pays d'Afrique doivent investir stratégiquement pour mettre en place ces actions de gouvernance clés afin d'accélérer la transformation économique structurelle et le développement humain progressif du continent, à travers la gouvernance et la politique institutionnelle, des politiques structurelles de transformation économique et les politiques de développement social et humain¹.

3.2.2. Les défis liés aux infrastructures

La promotion des grandes infrastructures favorise les dynamiques d'échanges entre les pôles productifs et les espaces à fortes densités, suivant l'idée que ces processus favorisent le développement. La capacité de produire et d'intensifier la production est motivée en grande partie par ces infrastructures qui doivent être construites ou réaménagées. Nous pensons ici aux voies et moyens de communication, les nouvelles technologies et la recherche, ainsi que le secteur énergétique².

3.2.2.1. La construction et la réhabilitations des voies et moyens de communication

Le continent Africain compte moins de 28% de réseau routier bitumé. Les chemins de fer sont peu renouvelés et pour la plupart obsolètes. Pour ce qui est du transport aérien et maritime il coûte toujours plus cher de voyager entre pays du continent que de voyager hors du continent.

De ce fait, il semble que l'ensemble de ces voies de communication est resté pour la plupart tourné vers l'exportation hors du continent. Il est important de souligner que les biens que les africains vont échanger pour matérialiser la Zone de Libre-Echange Continentale doivent être facilités par les voies et moyens de communications performant pour éviter la concurrence étrangère qui peut être l'étouffement de l'idée africaine. Le cas

¹ NZITA N. Op. cit.

² Idem.

échéant, la modernisation et la construction des voies routières, ferroviaires, maritimes et aériennes s'imposent¹.

3.2.2.2. La maîtrise des nouvelles technologies et la promotion de la recherche

Pendant longtemps, l'Afrique a été considérée comme « le parent pauvre » en termes de développement des nouvelles technologies. Depuis ces dernières années, l'Afrique prouve sa capacité à déployer des réseaux mobiles de qualité pour faciliter l'accès à l'internet. L'intégration progressive des nouvelles technologies d'information et de communication permet d'encourager l'innovation économique et d'améliorer la compétitivité. Les États africains ont donc tout intérêt à investir dans les nouvelles technologies pour faciliter l'intégration, booster leur économie et le développement de leurs pays respectifs. Les progrès technologiques actuels représentent un puissant levier de croissance économique. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) attirent de nombreux investissements en Afrique. Les recettes fiscales générées sont importantes. De plus, elles ouvrent de nouvelles perspectives sur le marché de l'emploi. La maîtrise des nouvelles technologies et la promotion de la recherche est un défi pour la Communauté Economique Africaine qui bascule vers une Zone de Libre-Echange Continentale, parce qu'aujourd'hui, les achats se font en ligne, le contrôle des marchandises se fait à l'importation tout comme à l'exportation par des systèmes modernes, la rapidité dans la fabrication, la transformation et commercialisation des biens s'effectuent par des machines modernes. La maîtrise des nouvelles technologies permettra à l'Afrique de répondre présent à la concurrence internationale. Les TIC représentent donc une véritable opportunité².

3.2.2.3. Le développement du secteur de l'énergie

L'exploitation de l'énergie et le développement des moyens de l'extraction reste un facteur clé du succès de la ZLECAF, vu que l'Afrique dispose d'énormes ressources provenant de son sous-sol qui regorge d'énergies fossiles, et d'un excellent potentiel dans le domaine des énergies solaires et hydrauliques.

3.2.3. Les défis économiques

Sur le plan économique, les défis sont énormes. Il faudra penser à la diversification, la sophistication de la production et la complémentarité des économies. Chemin faisant, il

¹ NZITA N. Op. cit

² NZITA N. Op.cit.

sera possible si l'Afrique s'engage réellement dans l'industrialisation. Ainsi, l'Afrique aura la possibilité d'échanger ce qu'elle produit. Mais, comme les monnaies ne sont pas convertibles entre elles, il y a risque que le non convertibilité des monnaies soit une pesanteur pour la CEA dans cette étape vers l'intégration avec la ZLECAF¹.

3.2.3.1. La diversification, la sophistication de la production

La diversification de la production permet à une économie d'un pays d'avoir une gamme variée de produits qu'il peut présenter sur le marché. Et diversifier la production permet au futur producteur d'avoir une indépendance d'esprit avec les concurrents. Donc La diversification économique est essentielle pour la résolution des problèmes du continent, compte tenu notamment de la situation démographique et économique qui pose des défis.

3.2.3.2. L'industrialisation

Les économies du continent africain sont dépendantes des exportations de matière premières, cette dépendance rend les économies africaines faible Le continent africain est le deuxième continent le plus peuplé du monde, avec plus de 1,2 milliards d'habitants soit 16% de la population mondiale qui devraient atteindre les 2,5 milliards d'ici 2050. Malgré cela, l'Afrique ne représente actuellement que moins de 2% du commerce international et de l'industrie manufacturière mondiale. De ce fait, pour atteindre l'émergence économique de l'Afrique dans sa configuration de Zone de Libre-Echange Continentale, il est tout d'abord nécessaire de transformer la structure économique des activités essentiellement agraires et extractives en des secteurs industriels plus dynamiques et à plus grande valeur ajoutée, comme la production manufacturière et le tourisme et le développement durable².

Comme en peut ajouter des autres défis comme³ :

- L'élimination des barrières douanières pour accroître le commerce ;
- Permettre aux entreprises d'accéder au financement du commerce extérieur ;
- La mise en œuvre des mesures d'ajustement et d'accompagnement ;
- Faciliter l'accès à l'information sur le commerce ;
- Manque de confiance dans la qualité des produits ;
- Des systèmes de paiement faible ;
- Le cout du transport et de la logistique et l'insuffisance des voies de transport ;

¹ Idem

² NZITA N. Op.cit.

³ MOUBARACK LO et AMAYE SY. « Défis, opportunités, impacts et facteurs de succès de la ZLECAF » septembre, 2022. PDF Disponible sur : <https://www.policycentre.ma-defis>

- Les faibles volumes de production

Conclusion

En conclusion, la zone de libre-échange continentale Africain (ZLECAF) est une étape clé vers l'intégration économique sur le continent Africain et une étape important de la libéralisation du commerce en Afrique, la création de la zone offre une croissance économique et le développement dans différents domaines.

Malgré les nombreux défis de la ZLECAF mais avec une volonté politique et une collaboration étroite et des efforts soutenus elle va offrir un immense potentiel pour les pays Africains, et elle va devenir un moteur de croissance et développement pour l'Afrique entière.

Chapitre 03 :

**Essai d'estimation des opportunités et gain
pour l'Algérie de son adhésion à la
ZLECAF**

Chapitre 3 : Essai d'estimation des opportunités et gain pour l'Algérie de son adhésion à la ZLECAF

Introduction

L'économie Algérienne est considérée parmi les plus importantes en Afrique en raison des richesses dont elle dispose, notamment, ses ressources naturelles (le pétrole, le gaz naturel, le zinc, le fer, l'or, etc.), ses ressources humaines et sa position géographique.

L'Algérie a subi plusieurs réformes en changeant sa politique économique et en optant pour le processus de l'ouverture économique. Ces réformes ont abouti à la signature de plusieurs accords de libre-échange, notamment la signature de l'accord de partenariat avec l'union Européenne et son adhésion à la grande zone de libre-échange arabe. Cette fois l'Algérie a ratifié l'accord d'adhésion à la plus grande zone de libre-échange (ZLECAF) le 23 juin 2021¹.

Etant donné que les échanges commerciaux hors hydrocarbures de l'Algérie sont faibles, l'Algérie estime que la ZLECAF constitue une opportunité pour conquérir le marché Africain et augmenter le volume des échanges commerciaux avec les pays africains.

Dans le présent chapitre nous allons essayer d'estimer les opportunités et gains de l'Algérie de son adhésion à la ZLECAF. L'état des lieux et la structure des échanges commerciaux entre l'Algérie et les pays Africains, fera l'objet de la première section de ce chapitre dans la première section. Dans la deuxième section, il est question de passer en revue le processus d'adhésion de l'Algérie à la ZLECAF. Enfin à l'aide du modèle de gravité nous allons essayer de réaliser une analyse des opportunités et potentiel de gains de l'Algérie à travers son adhésion à la ZLECAF dans la troisième section.

Section 1 : Les échanges commerciaux entre l'Algérie et les pays africains : état des lieux et structure des échanges

A travers cette section nous tenterons de donner un constat sur l'état des lieux et la structure des échanges commerciaux entre l'Algérie et les pays Africains.

1.1. Etat des lieux des échanges commerciaux entre l'Algérie et les pays Africains

Les échanges commerciaux avec le continent Africain restent faibles par rapport aux autres régions. Moins de 3 % du commerce algérien provient de l'Afrique, tandis que plus de la moitié provient de l'Europe. Cette situation est le résultat de la proximité

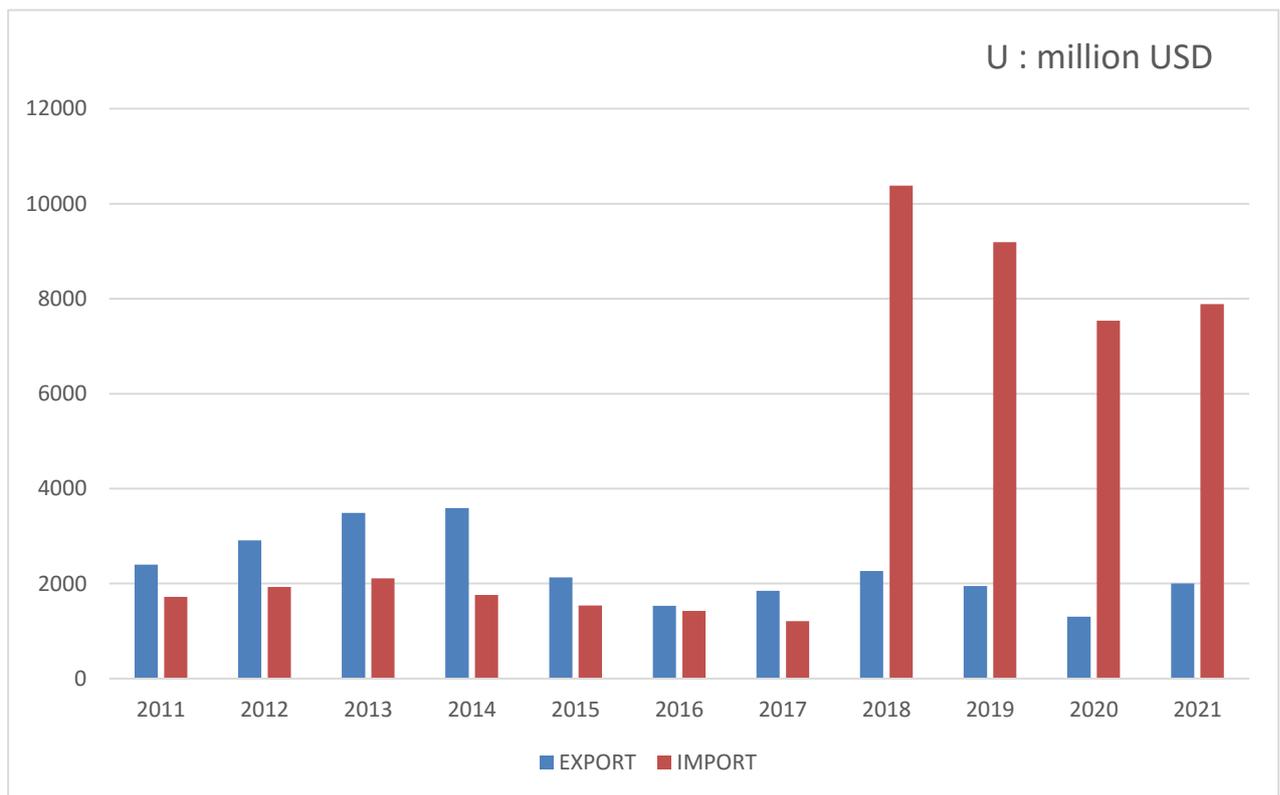
¹ Site de Comité National de la ZLECAF, disponible sur : <https://www.cnzlecaf.gov.dz/pays/signataire/>

Essai d'estimation des opportunités et gain pour l'Algérie de son adhésion à la ZLECAF

géographique, des relations économiques avec l'ancien colon (la France) et des accords commerciaux signés avec l'Union Européenne, notamment l'accord d'association ratifié en 2002 et entré en vigueur en 2005. Cette dernière a eu un impact décisif sur l'augmentation des flux commerciaux entre l'Algérie et l'UE¹.

Les échanges commerciaux de l'Algérie avec les partenaires Africains (Figure N°3) révèlent que les exportations algériennes n'ont pas dépassé les 3,8 milliards de dollars au cours de la période 2011-2021, alors que les importations se situent à un niveau plus faible avant les années 2017 n'excèdent pas quatre milliards de dollars. À partir de l'année 2018 les importations ont augmenté jusqu'à 10 milliards de dollar. Pendant la crise de COVID-19 les importations et les exportations ont connus une baisse significative c'est à cause de plusieurs facteurs politiques et sanitaires, parmi ces facteurs la fermeture des frontières.

Figure 3 : Evolution des échanges des biens de l'Algérie avec l'Afrique 2011-2021



¹ MEHIDI K, OUKACI K, « Rente et intégration commerciale en Afrique. Estimation d'un modèle de gravité pour l'Algérie », les Cahiers du Cread- vol. 38- N°03-2022. P 183. Disponible sur : African journals Online, <https://www.ajol.info/viewPDF>. Consulté le 24 mai 2023.

Essai d'estimation des opportunités et gain pour l'Algérie de son adhésion à la ZLECAF

Source : Réalisé à travers les données d'UNCTADSTAT. Disponible sur le site <https://unctadstat.unctad.org/wds/TableViewer/tableView.aspx>.

Tableau 2 : l'évolution des exportations de l'Algérie avec les pays Africains dans la période 2011-2015

U : millier USD

Pays	2011	2012	2013	2014	2015
Egypte	650919,031	764869,49	644199,084	456479,373	495995,565
Tunisie	650330,026	1018686,72	1649046,54	1574586,18	846023,232
Angola	1056,123	792,296	438,343	840,871	938,928
Cameroun	1073,318	676,155	367,308	374,324	451,441
Congo	80,1	143,735	2038,392	73,023	102,166
Cote d'ivoire	129,908	452,05	296,625	33115,672	22727,631
Gabon	73,307	2,022	1406,123	21,134	4,365
Gambie	1021,241	1217,744	1059,699	350,674	287,239
Ghana	19053,171	17081,627	12414,239	13075,64	1888,594
Libye	11377,183	6549,344	22443,032	36426,717	22514,531
Mali	1021,963	580,707	704,44	20567,075	813,638
Mauritanie	659,888	54345,803	29199,563	247895,968	57054,876
Maroc	922068,261	993264,465	1051845,89	1131065,64	629897,468
Sénégal	830,077	864,422	1578,251	1013,033	8394,719
Sera lion	2429,024	3662,515	3854,877	1412,943	500,024
A-de sud	1970,367	2049,282	1413,352	1770,693	313,581
Togo	8,153	8,276	109,729	27,315	9361,086
bénin	106,001	144,101	1999,558	1417,233	1114,98
Niger	13355,399	13950,41	12244,394	11882,287	2492,287
Guinea-Ecuatorial	527,015	24,402	1703,827	120,006	44,44

Source : réalisé à travers les données d'UNCTADSTAT

Essai d'estimation des opportunités et gain pour l'Algérie de son adhésion à la ZLECAF

Tableau 3 : l'évolution des exportations de l'Algérie vers les pays AFRICAINS DANS la période 2016-2021

Pays	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Egypte	286544,9	456827,6	382945,9	379995,8	252425,1	389292,8
Tunisie	603483,1	753421,5	995449,4	949481,4	630725,2	972711,4
Angola	6933,326	67,417	302,822	602,197	400,031	616,931
Cameroun	407,353	299,661	242,465	98,951	65,733	101,374
Congo	52,368	134,119	358,822	441,255	293,118	452,05
Cote d'ivoire	8019,957	6354,07	28664,569	80361,372	53382,764	82327,498
Gabon	5,487	117,244	202,237	64,587	42,905	66,166
Gambie	359,233	1030,979	5437,661	10975,088	7290,57	11243,603
Ghana	2479,339	15727,101	10978,087	5638,8	3745,762	5776,757
Libye	31053,24	18939,685	25518,024	22975,453	15262,223	23537,57
Mali	998,891	1185,368	1873,073	579,787	385,143	593,973
Mauritanie	38522,38	50067,72	41532,68	7269,86	4829,25	7447,73
Maroc	499056,20	450367,6	685292,64	223521,32	148481,61	228990,00
Sénégal	7741,68	27076,58	14335,81	65894,46	43772,62	67506,63
Serailion	582,44	901,066	2858,435	1107,692	735,82	1134,79
A-de sud	291,242	456,142	401,817	484,459	321,82	496,311
Togo	1232,07	19111,89	19432,49	183615,11	121972,56	188107,45
bénin	1317,052	1754,146	7560,363	3604,639	2394,504	3692,829
Niger	310,775	330,447	971,113	260,947	173,343	267,33
Guinea-Ecuadorial	140,321	196,621	1960,952	1807,507	1200,701	1851,732

Source : réalisé à travers les données d'UNCTADSTAT

<https://unctadstat.unctad.org/wds/TableViewer/tableView.aspx>.

Le tableau 2 et 3 représente l'évolution des exportations de l'Algérie vers 20 pays africains auxquelles l'Algérie export ses produits durant les Années 2015-2021. En constate

Essai d'estimation des opportunités et gain pour l'Algérie de son adhésion à la ZLECAF

que les exportations de l'Algérie vers les pays Africains sont divisés en trois groupes de pays :

Le premier groupe représente les pays proches géographiquement (la Tunisie, le Maroc, l'Egypte). Les exportations vers ces pays voisins représentent la majorité des exportations de l'Algérie à l'échelle continentale grâce au plusieurs facteurs parmi ses facteurs la distance géographique et les facteurs culturelles, la langue, l'existence des accords commerciaux comme la (GZALE)¹.

Le deuxième groupe appartient les pays qui ont des économies fortes par rapporte à leur PIB (comme facteur de mesure de la taille de l'économie) comme (l'Afrique de sud, le Togo, Cameroun, Sénégal, côte d'ivoire). Mais la distance qui sépare l'Algérie avec ces pays représente l'obstacle majeur devant les exportations Algérienne.

Le troisième groupe contient les pays qui ont des faibles économies et/ou loin géographiquement.

Le faible niveau du commerce avec les pays africains peut être justifié par plusieurs facteurs, notamment la faible complémentarité des structures productives, la faible diversification de l'offre commerciale et la persistance des barrières tarifaires et non tarifaires. En effet, l'Algérie ne fait partie à aucune communauté économique régionale (CER), à l'exception de l'UMA² qui n'est pas opérationnelle. Ainsi, le pays ne bénéficie pas de préférences commerciales qu'accordent ces communautés. À ces obstacles s'ajoutent le manque d'infrastructures et l'existence de coûts élevés de transports qui privent les pays de tirer pleinement profit de la proximité géographique³.

La réduction de ces différentes entraves dans le cadre de la ZLECAF peut ouvrir de nouvelles opportunités pour l'Algérie en créant un vaste marché de libre circulation de biens et services. Plusieurs potentialités peuvent être exploitées pour développer le commerce intra-africain. En effet, l'Afrique a connu des périodes de forte croissance économique au

¹ GZALE : la Grande Arabe Zone de Libre-Echange

² UMA : l'Union Maghreb Arabe

³ ABID S, « Potentiel d'intégration commerciale de l'Algérie au marché Africain : Analyse à l'aide du modèle de gravité », Revue scientifique avenir économique.Vol.9. N°01, décembre 2021. P 302. Disponible sur : CRIST <https://www.asjp.cerist.dz/article>.

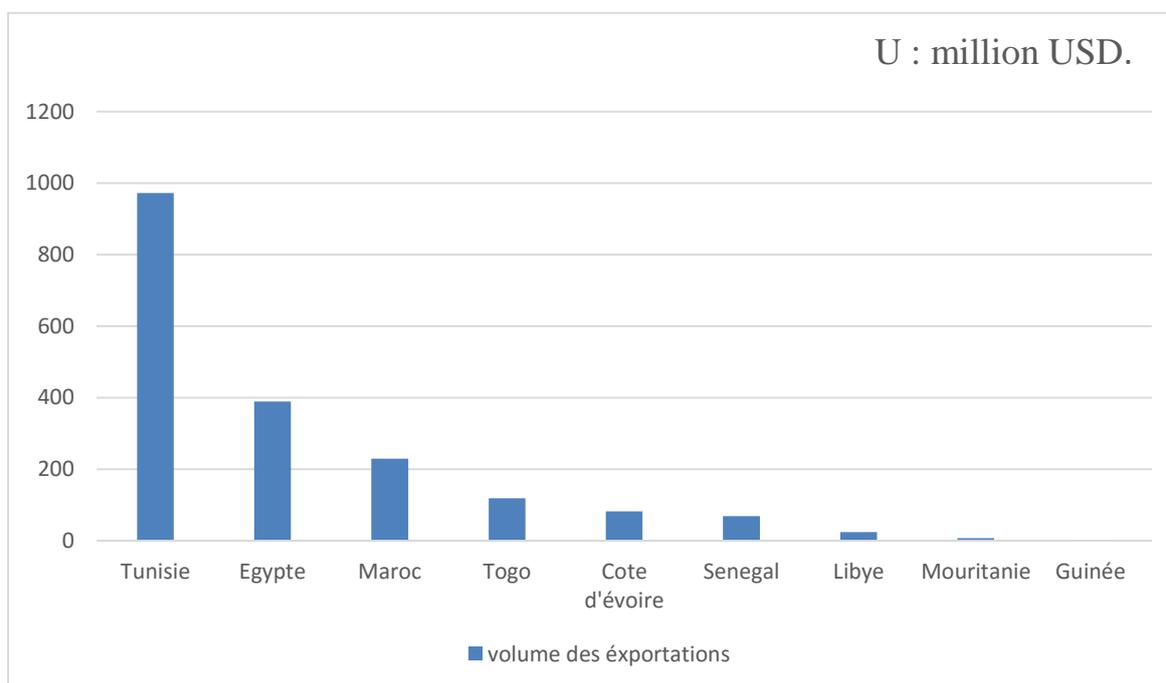
Essai d'estimation des opportunités et gain pour l'Algérie de son adhésion à la ZLECAF

cours de la période 2000-2021. Les pays africains sont marqués par une montée en puissance de la classe moyenne qui stimule la demande des biens de consommation et des services¹.

1.2. Principaux partenaires commerciaux africains de l'Algérie

La figure n°4 montre que les exportations de l'Algérie vers l'Afrique se font avec les pays les plus proches géographiquement (Egypte, Maroc, Tunisie). En 2021, ces échanges représentent, 90% des exportations de l'Algérie vers l'Afrique. La faible part des échanges de l'Algérie avec les autres pays de l'Afrique peut s'expliquer, d'une part, par les coûts de transport liés à la distance et au manque d'infrastructures qui relient les pays dans cette région et, d'autre part, par l'absence d'accords et de partenariats dynamiques et opérationnels. Mais les importations de l'Algérie (Figure n°5) depuis les pays africains se réalisent essentiellement avec (l'Afrique de sud, la Tunisie, Ouganda et l'Egypte), ce qui explique le potentielle et la capacité d'améliorer le taux des échanges avec le reste des pays africains, notamment les pays où il y a une possibilité d'échange par voie maritime.

Figure 4 : Principaux partenaire africains de l'Algérie à l'exportation en 2021

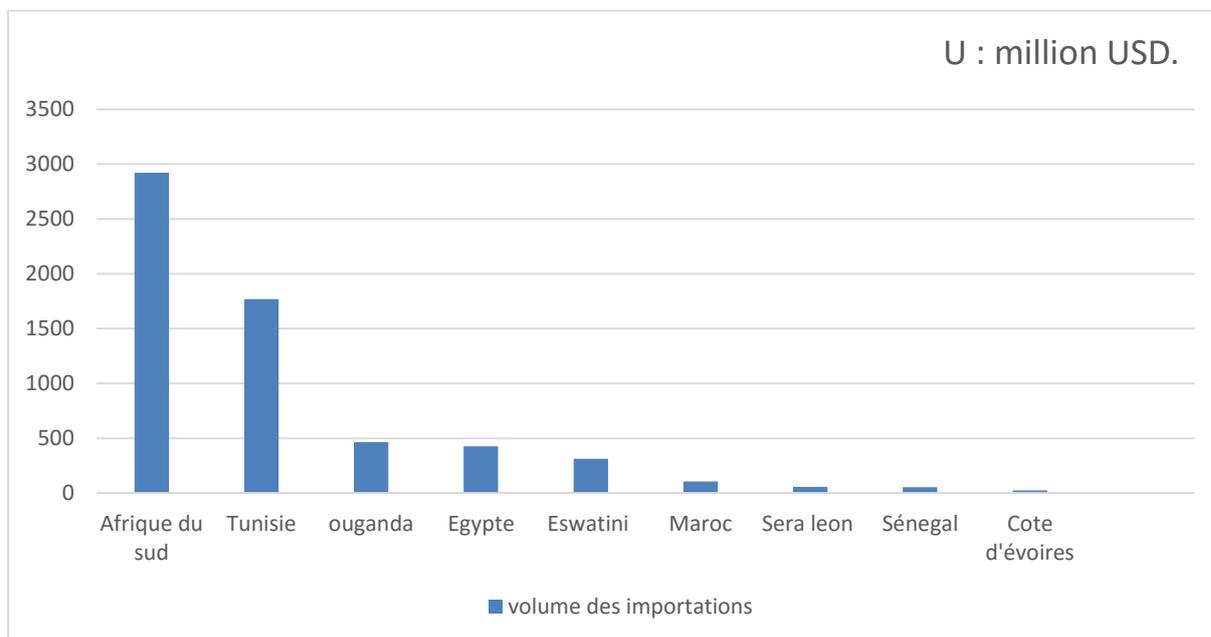


Source : Etabli par nous-mêmes à travers les données du site :

<https://unctadstat.unctad.org/wds/TableViewer/tableView.aspx>

¹ ABID S. Op.cit. P 303.

Figure 5 : Principaux partenaires africains de l'Algérie à l'importation en 2021



Source : Etabli par nous-mêmes à travers les données du site :

<https://unctadstat.unctad.org/wds/TableViewer/tableView.aspx>

1.3. La structure des échanges algériens avec les pays africains par produits

La structure des exportations de l'Algérie vers ses partenaires africains est similaire à celle réalisée avec les pays du reste du monde (Tableau N°4). Les exportations sont dominées par les produits de base pour un montant de 1 962 769 millier USD et représentant 97,84% des exportations totales. Ces produits concernent essentiellement les combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes avec 1 847 766 millier USD qui représentant 94,14% du total des produits de base, et dans une moindre mesure les produits alimentaires avec 112 769 millier USD à raison du 5,75%.

Par ailleurs, les importations sont pour l'essentiel composées de produits manufacturés, l'équivalent de 5 375 760 millier USD qui représentant 68,15% du total des importations de l'Algérie en provenance des pays Africains, notamment les machines et matériels de transport avec un taux de 55,38% du totale des produits manufacturés.

Essai d'estimation des opportunités et gain pour l'Algérie de son adhésion à la ZLECAF

Tableau 4 : Structure du commerce de l'Algérie avec l'Afrique par produits, 2021.

(Valeurs en USD)

Type de produit	Exportation	Exportation %	Importation	Importation %
Produits de base	1 962 769	97,84 %	2 512 777	31,85 %
Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes	1 847 766	94,14 %	119 600	4,76 %
Produits alimentaires	112 769	5,74 %	2 007 575	79,89 %
Autres produits de base (huiles, Matières brutes non comestibles, Métaux non-ferreux)	2 512	0,12 %	385 602	15,35 %
Articles manufacturés	43 307	2,16 %	5 375 760	68,15 %
Machines et matériel de transport	9 964	23 %	2 977 390	55,38 %
Articles manufacturés divers	19 823	45,77 %	1 671 751	31,10 %
Produits chimiques	13 520	31,23 %	762 619	13,52 %
Total	2 006 076	100%	7 888 537	100%

Source : Adapté à partir de : <https://unctadstat.unctad.org/wds/TableViewer/tableView.aspx>.

Essai d'estimation des opportunités et gain pour l'Algérie de son adhésion à la ZLECAF

Enfin, cette observation nous permet de conclure que l'Algérie doit mettre en place des stratégies efficaces afin d'améliorer ses échanges commerciaux et exploiter positivement le marché Africain.

Section 2 : Le processus d'adhésion de l'Algérie à la ZLECAF

L'Algérie, comme tous les pays Africain qui ont ratifié l'accord de la ZLECAF, a entamé une série de démarche dans le cadre du processus d'adhésion à la ZLECAF.

2.1. Ratification de l'accord de la ZLECAF

La ratification de l'accord est passé presque inaperçu, cette ratification devant permettre à l'Algérie de participer d'une manière active aux négociations en tant qu'Etat partie, aux questions relatives à l'opérationnalisation de cette zone. Cette ratification permettra également à l'Algérie de siéger aux conseils des ministres de la ZLECAF qui est l'organe en charge de la mise en œuvre des différents textes de la ZLECAF.

Le décret portant ratification de l'accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine est publié au journal officiel du 16 mai 2021, l'accord entrera en vigueur et l'Algérie deviendra officiellement membre de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF). La lecture attentive du texte de cet accord, qui fait maintenant partie intégrante de la législation économique et commerciale algérienne, laisse apparaitre des implications de grande ampleur sur le régime légal et réglementaire encadrant les échanges extérieurs de l'Algérie. Des implications dont il faut se demander si elles ont été mesurées correctement et complètement par les autorités¹.

Le niveau de développement des économies Africaines est encore trop faible et ne présente aucune menace particulière pour l'Algérie. Bien au contraire, cette nouvelle zone de libre-échange est présentée comme une opportunité pour le développement de nos exportations hors hydrocarbures. Cela explique qu'aucune évaluation publique ni aucune étude d'impact sérieuse n'aient été effectuées préalablement à la signature ou à la ratification de l'accord. Le fait est que la ZLECAF représente ce que les experts désignent comme un accord commercial de nouvelle génération en ce sens qu'il ne porte pas seulement sur des engagements de réductions ou d'exonérations tarifaires, mais qu'il inclut également de nombreux autres volets liés au commerce des services, à la concurrence, à l'investissement,

¹ CARE (Cercle d'Action et de Réflexion pour l'Entreprise) », « Quelle implication légales prévisibles à l'entrée de l'Algérie dans la zone de libre-échange continentale Africain(ZLECAF) ». Mai 2021. P3. PDF disponible sur : <https://care.dz/fr/espace-press/zlecaf-lobligation-de-coherance-art545> , (consulté le 15 mai 2023).

Essai d'estimation des opportunités et gain pour l'Algérie de son adhésion à la ZLECAF

aux droits de la propriété intellectuelle et même au commerce électronique. Plus important encore, l'accord ZLECAF se distingue en particulier par deux aspects d'une grande signification pour la politique commerciale extérieure future de l'Algérie ¹:

D'une part, la ZLECAF n'est qu'une étape sur le chemin de la construction d'une communauté économique africaine, objectif déjà cité dans le chapitre précédent, mais qui est maintenant appelé à être mené à bien dans le cadre du système des règles de l'OMC. L'accord stipule en effet clairement que la libéralisation du commerce des marchandises, tout autant que celle des services, sera opérée dans le respect des accords de cette organisation multilatérale dont un grand nombre y sont visés expressément (accord GATT ; Accord antidumping ; accord sur les sauvegardes ; accord sur les obstacles techniques au commerce ; accord sur la balance des paiements.

D'autre part, la mise en œuvre de l'accord ZLECAF est adossée à un « Protocole sur les règles et procédures du règlement des différends » sur le même modèle que celui qui fonctionne au sein de l'OMC. Il faut rappeler que la principale faiblesse des accords commerciaux entre pays en développement était celle liée à leur application effective sur le terrain. L'institution dans le traité continental d'un mécanisme de règlement des différends est de nature à aider à surmonter effectivement ce type de contraintes. Elle introduit ce faisant une réforme considérable qui devrait changer en profondeur le statut réel de cet accord ZLECAF et l'approche politique future que les pays africains devraient observer à son égard.

2.2. Les stratégies et les moyens mis par l'Algérie en vue d'accès à la ZLECAF

L'ex-Ministre du commerce Mr Rezig, déclare que «l'Algérie a bénéficié d'un appui technique fourni par la commission de l'ONU à l'Afrique pour l'élaboration d'une stratégie nationale adéquate en vue d'un accès concret à la ZLECAF tout en définissant les opportunités et les défis prévus afin d'adhérer à cette zone». Pour le ministre, l'entrée en vigueur de la ZLECAF avec l'utilisation de tels moyens (Zones franches, route transsaharienne, port de Cherchell), permettront à l'Algérie d'augmenter les échanges commerciaux avec l'Afrique, à près de 52%, contre 16% actuellement. Dans ce cadre, l'Algérie a lancé un projet de création des zones franches, la création de ces zones permettra d'augmenter les exportations algériennes vers l'Afrique. Ses zones seront créés au niveau des différentes wilayas frontalières, à l'instar de Tindouf, El Oued, Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar, Adrar et Djanet, consolideront et appuieront l'accès des opérateurs économiques

¹ CARE, Op. cit.

Essai d'estimation des opportunités et gain pour l'Algérie de son adhésion à la ZLECAF

algériens au marché africain. La concrétisation de ces zones franches permettra à l'Algérie d'intensifier ses exportations hors-hydrocarbures, vers l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest et ce, en concrétisation des objectifs escomptés de la création de la ZLECAF¹.

Le ministre déclare également qu'il est impératif d'œuvrer à décrocher une part de ce marché eu égard à la position stratégique de l'Algérie considérée comme portail d'accès aux pays africains dont les pays du voisinage (Mali, Niger, Mauritanie, Libye et Tunisie). Et ce à travers un nombre de postes frontaliers à l'image de Talab Larbi, Bouchabka, Oum Teboul avec la Tunisie et de Mostapha Ben Boulaid (Mauritanie), Deb Deb (Libye) et de Tin Zaouatine et In Guezzam (Niger) qui ont été rouverts». Et la création au niveau national de l'unité de gestion et de suivi des négociations de la ZLECAF en vue de définir et d'unifier la position de l'Algérie dans différentes négociations liées à la zone. L'objectif de la création de cette unité est de garantir le suivi effectif des négociations de cette zone et de renforcer la coopération et la coordination entre les différentes administrations concernées par la négociation sur cette zone².

L'Algérie participe au projet de la route transsaharienne qui relie l'Algérie à Lagos, au Nigeria sur une longueur d'environ 10 000 kilomètres reliant l'Algérie, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Tchad et la Tunisie, afin de booster les échanges commerciaux. Ce projet qui va faciliter le transport et le transit des marchandises échangées entre l'Algérie et les pays africains afin de relever les grands défis qui attendent le continent africain³. Un autre projet routier non moins stratégique, le tronçon Tindouf-Zouerate, en Mauritanie, de longueur de 773 kilomètres, qui vise le renforcement de l'intégration maghrébine et l'intensification des échanges avec l'Afrique subsaharienne.

2.3. Les conséquences de l'adhésion sur la politique commerciale externe de l'Algérie

Contrairement à tous les autres accords commerciaux que l'Algérie a conclus à ce jour, ce nouvel accord, qui vient d'être ratifié, pourrait, dans ses implications, modifier sensiblement la gestion et le comportement actuels du commerce extérieur de notre pays. En adhérant formellement à l'accord ZLECAF, les pouvoirs publics algériens semblent se

¹ RAJDI Z, « L'Algérie prépare sa stratégie pour la ZLECAF » LCA le chiffre d'affaires (Le quotidien économique en ligne), mai 2021, PDF disponible sur le site : <https://lechiffred'affaire.dz/lalgerie-prepare-sa-strategie-pour-la-zlecaf/> (consulter en mai 2023).

² Idem.

³ <https://unctad.org/fr:publication/le-corridor-de-la-route-transsaharienne>

Essai d'estimation des opportunités et gain pour l'Algérie de son adhésion à la ZLECAF

concentrer principalement sur les flux commerciaux actuels avec les pays africains. Ces flux sont, en effet, très faibles pour les importations et les exportations aujourd'hui comme nous avons vu dans la section précédant, et même s'ils devraient augmenter au cours des prochaines années, ils devraient rester relativement modestes.

Aux termes de l'accord, chaque pays membre africain sera lié par les disciplines générales énoncées dans les accords de l'OMC dans des domaines tels que la transparence réglementaire, la défense commerciale et les obstacles techniques au commerce. Dans le cas de l'Algérie, il s'agissait d'honorer trois engagements précis et extrêmement sensibles :

- Traiter les partenaires économiques du continent de la même manière que l'Algérie traite les pays les plus favorables à l'exemple de la Tunisie
- Élimination de tous les obstacles inutiles avec des restrictions déraisonnables liées à la sécurité, à l'ordre public, à la santé ou à la protection de l'environnement ;
- Désignation d'un point de contact où les entreprises africaines font face à des barrières autres que les droits de douane lors de l'exportation de produits ou de services vers l'Algérie.

Pour conclure, la prochaine étape qui suit le dépôt officiel de l'instrument de ratification est celle du calendrier de mise en œuvre des concessions tarifaires. L'accord prévoit à ce titre que les participants doivent démanteler les droits de douane sur 90 % de leurs lignes tarifaires sur une période de cinq ans, pour les économies les plus avancées comme celle de l'Algérie. Il faut que l'Algérie mette en place rapidement un programme de mise en conformité de l'ensemble du dispositif qui régit ses échanges extérieurs.

Section 3 : Analyse des opportunités et potentiel de gain d'intégration de l'Algérie à la ZLECAF à l'aide du modèle de gravité

L'objet de cette section est de faire une analyse du potentiel de gain et opportunités de l'Algérie à travers son intégration à la ZLECAF à l'aide du modèle de gravité. Pour cette analyse, nous avons jugé nécessaire de travailler sur un échantillon de 20 pays Africains (voir page 70) avec lesquels l'Algérie échange commercialement. Nous allons appliquer le modèle de gravité pour l'ensemble des pays sur une période allant de 2006 à 2021.

3.1. Présentation du modèle de gravité

Historiquement, l'application du principe de gravitation à la sphère économique remonte aux travaux de spécialistes de l'économie spatiale, notamment Reilly W.J. (1929) qui ont tenté de développer des méthodes de détermination des zones d'influence urbaine. Les modèles gravitaires sont devenus par la suite un outil indispensable pour analyser les

interactions entre entités géographiques, et plus précisément l'intensité et le sens des différents flux bilatéraux (flux migratoires, flux commerciaux, flux d'investissement)¹.

Le modèle de gravité appliqué au commerce international a été développé pour la première fois par Tinbergen (1962) et Pöyhönen (1963) (cités par MEHIDI et OUKACI). Dans le modèle de base, le volume des échanges entre pays partenaires dépend de leur taille mesurée par le produit intérieur brut, et des coûts de transport approximatés par la distance qui sépare les deux centres économiques. La taille des économies constituent une force d'attraction au commerce tandis que les coûts de transport agissent comme une force de résistance aux échanges internationaux.

$$X_{ij} = A \left(\frac{Y_i Y_j}{D_{ij}} \right); i \neq j \text{ et } D_{ij} \neq 0$$

Le modèle de gravité est utilisé dans de très nombreuses applications, d'une part pour traiter les questions d'intégration économique et l'impact des accords régionaux sur le commerce², et d'autre part pour le calcul des potentiels de commerce (BOUMGHAR, 2020)³, (ABID, 2021) et (MEHIDI et OUKACI, 2022)

3.2. Choix des variables et spécificité du modèle

Dans cette partie nous allons présenter les variables utilisés dans le modèle et sa spécificité.

3.2.1. Choix des variables

Le choix des variables a été fait sur la base de la revue de littérature des travaux de recherche réalisés dans ce domaine. Dans ce sens, les variables pouvant influencer les exportations de l'Algérie sont : la distance géographique qui sépare l'Algérie de chacun des pays Africains en question, la taille économique des pays, mesuré par le PIB, l'existence ou pas d'accords / l'appartenance à une zone d'intégration économique régionale commune, l'existence d'une frontière, ainsi que l'indice de diversification des exportations d'Herfindahl-Hirschman

¹ ABID S, Op. cit ,PP 304-306.

² MHIDI K et OUKACI K, Op. cit. PP 186-187

³ BOUMGHAR M Y, « Potentiel du commerce extérieur de l'Algérie envers l'Afrique : essai de mesure » les cahiers de MECAS, v°16. Janvier 2020. PP. 15-17.

3.2.2. Détail du modèle

La variable expliquée de notre modèle (EXP_{ij}) correspond au volume des exportations de l'Algérie vers les pays africains (exprimé en USD).

Avec :

EXP_{ij} : Exportation du pays « i » vers le pays « j », exemple les exportations de l'Algérie vers l'Egypte ;

β_0 : Une constante ;

PIB_{it} : PIB du pays exportateur ;

PIB_{jt} : PIB du pays importateur ;

D_{ij} : La distance géographique qui sépare le pays exportateur avec le pays importateur ;

DIV_{it} : L'indice de diversification des exportations d'Herfindahl-Hirschman ;

ACR_{ij} : Variable binaire, prenant 1 pour l'existence d'un accord entre les pays partenaire ou 0 autrement ;

EF_{ij} : Variable binaire, prenant 1 pour l'existence d'une frontière commune ou 0 autrement ;

ε_{ijt} : Terme de l'erreur.

3.2.3. Source des données

Les données du volume d'exportation et l'indice de diversification (cet indice varie entre 0 et 1), sont extraites de la base d'UNCTAD STAT, le PIB, pris en dollar, mesure la taille de l'économie du pays, quant à la variable distance entre pays, nous avons utilisé la base de données de CEPII, il s'agit de la distance séparant les capitales des deux pays respectifs. En ce qui concerne l'existence d'accords, il a été fait référence au seul accord entre l'Algérie et les pays de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), la Tunisie, le Maroc, la Mauritanie et la Libye.

3.3. Estimation du modèle

Sous sa forme logarithmique, l'équation du modèle à estimer pour les exportations de l'Algérie (en dollars US) et représenté comme suit :

Essai d'estimation des opportunités et gain pour l'Algérie de son adhésion à la ZLECAF

$$LEXP_{ij} = \beta_0 + \beta_1 lPIB_{it} + \beta_2 lPIB_{jt} - \beta_3 lD_{ij} + \beta_4 lDIV_{it} + \beta_5 ACR_{ij} + \beta_6 EF_{ij} + \varepsilon_{ijt}$$

La présence de logarithme dans cette équation offre l'avantage d'interpréter leurs coefficients comme des élasticités, d'où leur obligations dans la construction du modèle. Le paramètre c 'est la constante tandis que désigne les résidus du modèle. Les coefficients des variables PIB_i et PIB_j , β_1 et β_2 sont supposés positifs, car plus les économies sont développées et plus elles auront tendance à commercer. Les pays très éloignés géographiquement supportent généralement des coûts plus élevés, donc le coefficient de la variable distance, β_3 devrait être négatif. Le coefficient de la variable diversification, β_4 , est supposé être positif. Quant au coefficient de la variable ACR, β_5 nous attendons à ce qu'il soit positif. L'existence d'un accord d'intégration régionale est de nature à rapprocher les économies signataires et devrait stimuler éventuellement les échanges en réduisant les coûts de transactions. Le coefficient de la variable EF, β_6 , est sous l'hypothèse qu'est positif. La proximité devrait favoriser les échanges commerciaux, et la présence ou non d'une frontière commune devrait avoir un impact sur le volume de transactions commerciales.

Le modèle est estimé par les moindres carrés généralisés pour remédier aux problèmes d'autocorrélation et d'hétéroscédasticité. Les résultats de l'estimation sont présentés dans le tableau suivant :

3.3.1. Résultats de l'estimation

Tableau 5 : Résultats de l'estimation

Variabiles	Coefficients	
Constante	-13 ,75888	(-0,932)
<i>lPIB_i</i>	1,613964	(0,009)*
<i>lPIB_{jt}</i>	0,4684532	(-0,000)*
<i>lD</i>	-3,047919	(0,000)*
<i>lDIV</i>	1,804282	(0,478)
<i>Acr</i>	0,8587594	(0,092)**
<i>Ef</i>	0,0825888	(0,815)

Source : Réalisé par nous-mêmes à partir du logiciel stata14.

Essai d'estimation des opportunités et gain pour l'Algérie de son adhésion à la ZLECAF

Les chiffres entre parenthèses sont des Probabilité critique (*p-value*) du test. (*) Significatif au seuil de 1%. (**) Significatif au seuil de 10%.

3.3.2. Discussion des résultats

Le tableau N°5 représente les résultats de l'estimation du modèle de gravité pour l'Algérie. Les variables $IPIBi$, $IPIBjt$ et ID sont statistiquement significatives au seuil de 1%, et la variable Acr est statistiquement significative au seuil de 10%. Par contre les variables de la diversification et de la frontière ne sont pas significatives, par rapport à la diversification ce explique par la non diversification des exportations algérienne. La variable de frontière peut être expliquée par l'échantillon qu'on a pris 5 pays sur 20 qu'ont des frontières avec l'Algérie. En termes de significativité économique des coefficients, les variables ont les signes attendus.

- Le PIB contribue positivement à accroître le volume des échanges. Une hausse de 1% du PIB de l'Algérie entraîne, toutes choses égales par ailleurs, une hausse des exportations de 1,61%, et une hausse de 1% de celui du pays importateur entraîne une hausse des exportations algérienne de 0,46%.
- La distance influe négativement sur les flux d'exportation. Ainsi une hausse de la distance de 1% entraîne, toutes choses égales par ailleurs, une baisse des exportations plus que proportionnelle de 3.04%.
- L'appartenance à un groupement régional ou l'existence d'un accord entre les pays partenaires contribue à l'amélioration des échanges de 0.85%. Calcul du potentielle de commerce de l'Algérie

Nous allons nous servir de notre modèle pour estimer les exportations de l'Algérie vers les 20 pays Africains en ce de l'enchantions pour 2021. Nous calculons le potentielle de commerce (calculé en %) par la formule suivante :

$$\text{Le potentiel de commerce} = \frac{\text{Les exportations estimées}}{\text{Les exportations observées}} \times 100$$

Essai d'estimation des opportunités et gain pour l'Algérie de son adhésion à la ZLECAF

Tableau 6 : Potentiel du commerce de l'Algérie avec les pays africains pour l'année 2021

Pays	Exportation observées	Exportations estimées	Potentiel du commerce (%)
Maroc	228990005,00	923346,79	248,31%
Angola	237810,00	13628891,10	57,31%
Mali	16167182,00	2265345,54	140,12%
Kenya	157643,00	1426689,15	09,05%
Nigeria	2145858,00	1521735,20	709,15%
Tunisie	972711400,00	8807901730,40	90,50%
Egypte	389292800,00	23493820,03	60,35%
Togo	188107,00	3048954,80	16,40%
Niger	26733000,00	225238892,04	842,55%
Afrique de sud	496311,00	110791505,00	223,23%
Mauritanie	7447731,00	46984011,02	630,85%
Gabon	66166,00	662321,66	10,01%
Libye	23553757,00	57376952,02	243,60%
Sénégal	67506639,00	114882798,30	170,18%
Cameroun	101374,00	11475536,80	113,20%
Congo	45205,00	1923924,80	42,56%
Ghana	5776757,00	20179945,29	349,33%
Benin	3692829,00	782141182,00	211,80%
Sera leon	1134794,00	90790867,90	80,01%
Cote d'ivoire	82327498	45140990,40	548,31%

Source : réalisé par nous-mêmes à partir des données de Stata14

Les résultats de l'estimation du potentiel du commerce (Tableau N°6) fait ressortir trois groupes de pays. Le premier groupe concerne les pays à fort potentiel et qui présentent pour l'Algérie une opportunité de développer les échanges commerciaux. Ces pays se caractérisent par leur proximité avec l'Algérie, dont le Maroc, la Mauritanie, le Niger, le Mali et la Lybie, et par l'importance de leur PIB (l'Afrique du Sud, le Nigéria, le Ghana, la Cote d'Ivoires, le Sénégal et le Bénin).

Essai d'estimation des opportunités et gain pour l'Algérie de son adhésion à la ZLECAF

Le second groupe est composé des pays dont le potentiel est exploité, comme la Tunisie, l'Égypte, le Cameroun et le Sénégal.

Le troisième groupe est composé des pays dont l'Algérie ne dispose pas de potentiel à promouvoir tels que le Kenya, le Congo, le Gabon, le Togo, et l'Angola. Les relations commerciales avec ces pays se caractérisent par des échanges commerciaux très faibles.

Conclusion

Les résultats de l'estimation du modèle de gravité montrent que le PIB des pays partenaires, le PIB de l'Algérie et la présence d'accord améliorent les échanges commerciaux, tandis que la distance représente un obstacle pour les échanges commerciaux de l'Algérie.

L'estimation du potentiel du commerce de l'Algérie avec ses partenaires africains fait ressortir une marge de progression des échanges importante notamment avec les pays voisins du Sud où des potentialités d'échanges restent non exploitées.

Conclusion générale

Conclusion générale

Malgré les nombreux défis de la ZLECAF mais avec une volonté politique et une collaboration étroite et des efforts soutenus, elle offrirait un immense potentiel pour les pays Africains, et deviendrait un moteur de croissance et de développement pour l'Afrique entière.

La ZLECAF peut influencer directement sur les différents secteurs des économies des pays Africains. Donc il a le potentiel d'augmenter de 7 % le revenu sur le continent et le volume des exportations totales augmente de près de 29 % et les exportations intracontinentales augmentent de plus de 81 %, ainsi qu'il peut réduire la pauvreté en Afrique d'ici 2035¹.

Nous avons tenté dans le présent travail à analyser l'évolution des échanges commerciaux de l'Algérie vers les pays africains durant la période 2011-2021 ce qui a mis en évidence le faible poids qu'occupe les pays africains pour les exportations algériennes, ce qui justifier par la non diversification des échanges commerciaux de l'Algérie, et par les obstacles qui font face aux entreprises algériennes (la distance géographique, l'instabilité, l'absence des infrastructures,) .

Encore, nous avons fait une analyse du potentiel de gain et opportunités de l'Algérie à travers son intégration à la ZLECAF à l'aide du modèle de gravité. Pour cette analyse, à travers un échantillon de 20 pays Africains avec lesquels l'Algérie échange commercialement. Nous avons estimé un modèle de gravité pour l'ensemble des pays sur une période allant de 2006 à 2021

Les résultats de l'estimation du modèle de gravité montrent que l'adhésion de l'Algérie à la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine(ZLECAF) offre un potentiel important à exploiter et une marge de progression des échanges importants, notamment avec les pays proches géographiquement avec lesquels l'Algérie procède des frontières, et les pays dans le PIB et important.

Donc l'Algérie peut profiter de son adhésion à la ZLECAF pour développer le partenariat avec les pays africains, comme elle pourrait bénéficier du transfert de technologie et des compétences au pris des pays africains telle que l'Afrique de Sud, Nigéria, l'Egypte,

¹ ROBERTO E, MALISZEWSKA M, STEENBERGEN V. Op.Cit

Conclusion générale

ce qui pourrait soutenir le développement des secteurs clés tels que l'industrie, l'agriculture et les services. La ZLECAF peut également encourager les investissements étrangers en Algérie, chose qui favorisera la création de l'emploi.

Cependant, il est important de noter que dans le cadre de l'adhésion de l'Algérie à la ZLECAF il y a des défis à relever, notamment le problème de diversification des exportations et le développement des infrastructures du transport et la logistique pour faciliter l'accès au marché africain.

Donc l'Algérie peut diversifier ces exportations à travers plusieurs moyennes et décisions comme :

- Attirer les IDE à travers la libéralisation des mouvements de capitaux et facilité l'accès des entreprises étrangères au marché national ;
- Faciliter l'accès au devises ;
- Encourager l'investissement et la création des entreprises ;
- Le soutien direct au entreprise exportatrice ver l'Afrique et rédaction des impôts ;
- La création des zones franches industrielles.

Avec les stratégies et les moyens tels que la route transsaharienne, le port de Cherchell et les zones franches au Sud de l'Algérie, tout cela va certainement permettre de réduire le coût de transport et faciliter la logistique vers les pays africains.

Enfin la ratification par l'Algérie de l'accord d'adhésion à la ZLECAF peut constituer un espace de développement et une opportunité pour l'Algérie pour améliorer sa place économique à l'échelle continentale et mondiale.

Bibliographie

A. Ouvrages

- 1- BUZELY A, Intégration et désintégration européenne, Ed. Economica, Paris, 1996, p. 5

B. Thèse et mémoire

- 2- AIAN.H, la question des zones de libre-échange, étude de cas de l'accord d'association Algérie-Union Européenne mémoire de magister en sciences commerciales Option : Monnaie, Finance et Globalisation, Université de Béjaïa, 2008, p.16.
- 3- BARACHE, N, et HAMITI, S, « L'intégration régionale euro-méditerranéen : cas de l'Algérie-UE Etude empirique », université A. M. Bejaia, 2016, p11.
- 4- CATIN M et VAN HUFFEL C « L'impact de l'ouverture économique sur les concentrations spéciales dans les pays en développement » Université de sud Toulon-Var N° 20-2004 p.134.
- 5- DICKO, H. « le marché commun de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) réalités et perspectives, mémoire master en Administration publique, école nationale d'administration (ENA), 2005, p 10.
- 6- FORUM. C et CEREAL, « analyse comparative des processus d'intégration économique régionale ». Université Paris X-Nanterre, 2001, p.11. disponible sur le site https://diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/Analyse_comparative_des_processus_d_integr_ation_economique_regionale.pdf consulté le 20 Avril 2023.
- 7- HATTAB, KH, « l'intégration économique régionale face à la dynamique de la mondialisation », mémoire magister en sciences commerciales, université d'Oran 2, 2019, p 121.
- 8- KAKOZI C, K, « impacts territoriaux différenciés de l'ouverture nationale aux marchés mondiaux : le cas de l'ALENA au Québec » thèse de doctorat en développement régional, université du Québec, 2012, p14.
- 9- MARTEL S, « le rôle du discours dans la construction de l'ASEAN comme communauté de sécurité », thèse en science politique, université de Montréal, 2017, pp 21-39.

Bibliographie

- 10- SEMLALI, I, « Les enjeux de la nouvelle zone de libre-échange continentale africaine », Mémoire Master en Commerce International, université Mohammed 5-Souissi, Maroc, 2020, pp. 15-18.
 - 11- SOUSSI. F, « de l'intégration économique régionale vers un nouvel ordre mondial, les pays du Maghreb quelles perspectives ? ». Mémoire magister en science économique, université d'Oran, 2012, p.20.
 - 12- TAMANI. F, Intégration économique régionale au Maghreb : Enjeux contraintes et perspectives, Mémoire de magister en sciences économiques, Université de Tizi-Ouzou, 2012, P. 31.
- C. Articles Scientifiques**
- 13- ABID S, « Potentiel d'intégration commerciale de l'Algérie au marché Africain : Analyse à l'aide du modèle de gravité », Revue scientifique avenir économique. Décembre 2021, Vol.9. N°01, P 302. Disponible sur : CRIST <https://www.asjp.cerist.dz/article>. Consulté le 24 mai 2023.
 - 14- BOUSSETTA. M, Rapport sur l'intégration régional Sud -Sud, libéralisation commerciale et Zone de Libre Echange Quadripartite : Fondements et enjeux, Rabat, disponible sur le site de laboratoire GATE www.gate.fr. Consulté en avril 2023.
 - 15- BALDWIN. R. E. A domino Theory of Regionalism, NBER, Working Paper, n° 4465, September. 1992.
 - 16- Deblock. C, « Régionalisme économique et mondialisation : que nous apprennent les théories ? », dans les Cahiers de recherche – CEIM, octobre 2005
 - 17- KOULAKOUMOUNA E, « Transport routier et effectivité de l'intégration régionale : enjeux et contraintes pour le développement durable au sein de la CEMAC », Humanisme et entreprise, 2012/4, N°309, PP.61-84.
 - 18- MEHIDI K, OUKACI K. « Rente et intégration commercial en Afrique. Estimation d'un modèle de gravité pour l'Algérie », les Cahiers du Cread- vol. 38- N°03-2022. P 183. Disponible sur : African journals Online, <https://www.ajol.info/viewPDF>. Consulté le 24 mai 2023.
 - 19- MOUBARACK LO et AMAYE SY. « Défis, opportunités, impacts et facteurs de succès de la ZLECAF » septembre, 2022. PDF Disponible sur : <https://www.policycentre.ma-defis>
 - 20- NICOLAS F, directeur du Centre de l'Asie de l'Ifri, « la communauté économique de l'ASEAN un modèle d'intégration original »,2017, disponible sur de l'Institut Français des relations internationales: <https://www.ifri.org>

Bibliographie

- 21- NZITA N, « Zone de libre-échange continentale et intégration en Afrique : défis méthodologiques et voies de sortie », International journal of innovation and applied studies. ISSN 2028-9324 Vol n°32, RD CONGO, 2021, PP. 349-362.
- 22- OKWATCH D. « Le libre échange en Afrique est en bonne voie, mais des efforts supplémentaires sont encore requis », janvier 2023 disponible sur le site de Nations Unies : <https://www.un.org/africarenewa/fr/magazine/janvier-2023/le-libre-echange-en-afrique-et-en-bonne-voie>, consulté le 10 mai 2023.
- 23- PADOA-CHIOPPA.T, ancien ministre italien des Finances a publié en 1987 un rapport intitulé L'Europe dans la mondialisation.
- 24- JALDI A, « La zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) : regard juridique », Policy Center For the New South, Février 2021 disponible sur : https://www.abhatoo.net.ma/maalama_textuelle:developpement-economique-et-social/developpement-economique/commerce/libre-echange/la-zon-de-libre-echange-continentale-africaine-zlecaf-regard-juridique.pdf
- 25- ROBERTO E, MALISZEXSKA M, STEENBERGEN V. « Tirer le meilleur parti de la Zone de libre-échange continentale africaine : rôle du commerce et de l'investissement direct étranger pour stimuler la croissance et réduire la pauvreté ». Washington, DC : Banque mondiale. doi : 10.1596/978-1-4648-1827-1. Licence : Creative Commons Attribution CC BY 3.0 IGO, pp 68-98.
- 26- SIROEN. J.M. « Intégration régionale et multilatéralisme », dans Cahiers français, 325, mars-avril. 2005 pp. 43-48.
- 27- TASCHEREAU R, « l'association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), Canada, janvier 2001, pp 5-6. Disponible sur : <https://ieim.uqam.ca/lassociation-des-nations-de-lasie-du-sud-est-anase-2/> consulté en mai 2023.
- 28- TÉNIER, J, « Mondialisation et organisations régionales : complémentarité ou contradiction ? », dans Cahiers français, n°302, mai-juin 2001, pp. 29-38.
- D. Articles de presses**
- 29- RAJDI Z, « L'Algérie prépare sa stratégie pour la ZLECAF » LCA le chiffre d'affaire (Le quotidien économique en ligne), mai 2021, disponible sur le site : <https://lechiffred'affaire.dz/lalgerie-prepare-sa-strategie-pour-la-zlecaf/> consulter en mai 2023
- 30- CARE « cercle d'action et de réflexion pour l'entreprise », « quelle implication légales prévisibles à l'entrée de l'Algérie dans la zone de libre-échange continentale Africain(ZLECAF) ». mai 2021. P3

Bibliographie

E. Articles

- 31- Articles 09-10-11 de l'accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine, 21 mars 2018 disponible sur le de l'Union Africain, <https://au.int-files-tretiesPDF>
- 32- Articles 3,4 de l'accord portant la création de la ZLECAF, 21 mars 2018, disponible sur de l'Union Africain : <https://au.int-files-treatiespdf> consulté en mai 2023.
- 33- Articles 5 de l'accord portant la création de la ZLECAF, 21 mars 2018, disponible sur de l'Union Africain : <https://au.int-files-treatiespdf>, consulté en mai 2023.

F. Cours :

- 34- MOKHNACHE M, polycopie de cours globalisation économique et financière, université de Béjaia, 2022. Disponible sur : <https://elearning.univ-bejaia.dz>

G. Sites Internet

- 35- Commission de coopération environnementale, disponible sur le site <https://www.cec.org/documents/publication/1696-nafras-institution-environmental-potential-and-performance-nafta-free-trade-fr.pdf>. Consulté en mai 2023.
- 36- Site de conférence des nations unis sur le commerce et le développement <https://unctadstat.unctad.org/wds/TableView/tableView.aspx>, consulté le 28 mai 2023.
- 37- Site du parlement européen https://www.europarl.europa.eu/belgium/resource/static/files/Educational/europeatschool_workbookpupils_be_fr_1.pdf. Consulté le 05/05/2023.
- 38- Institut nationale de la statistique et des études économique (INSEE), consulté le site www.insee.fr/fr/statistique/3676561.
- 39- Site de la commission européenne, https://commission.europa.eu/index_fr. Consulté en mai 2023.
- 40- Site de cour de justice de l'Union Européenne : https://curia.europa.eu/jcms/jcms/j_6/fr/. Consulté en mai 2023.
- 41- Site de l'UE, banque centrale européenne, https://european-union.europa.eu/institutions-law-budget/institutions-and-bodies/search-all-eu-institutions-and-bodies/ecb_fr. Consulté en mai 2023.
- 42- Site du Centre Africain pour le commerce l'intégration et le développement (CACID) : <https://endacacid.org/zoom-sur-la-zlecaf-un-etat-des-lieux-des-negociations-et-de-la-mise-en-oeuvre-2/>, consulté le 15 mai 2023.
- 43- Site de nation unis Afrique www.un.org. Consulté le 15 mai 2023.

Bibliographie

44- Site de Comité National de la ZLECAF, disponible sur :

<https://www.cnzlecaf.gouv.ci/pays/signataire/>

45- : site du Comité Nationale de la zone de libre-échange continentale Africain.

<https://www.cnzlecaf.gouv.ci/pays/signataire/>.

Liste des tableaux

Tableau 1 : Etat de signature et ratification de la ZLECAF par les pays africains	34
Tableau 2 : l'évolution des exportations de l'Algérie avec les pays Africains dans la période 2011-2015	44
Tableau 3 : l'évolution des exportations de l'Algérie vers les pays AFRICAINS DANS la période 2016-2021	45
Tableau 4 : Structure du commerce de l'Algérie avec l'Afrique par produits, 2021.	49
Tableau 5 : Résultats de l'estimation.....	56
Tableau 6 : Potentiel du commerce de l'Algérie avec les pays africains pour l'année 2021	58

Liste des figures

Figure 1 : Impacte de la ZLECAF sur le commerce et les échanges 2035.....	32
Figure 2 : Personnes vivent dans l'extrême pauvreté en Afrique	33
Figure 3 : Evolution des échanges des biens de l'Algérie avec l'Afrique 2011-2021	43
Figure 4 : Principaux partenaire africains de l'Algérie à l'exportation en 2021	47
Figure 5 : Principaux partenaires africains de l'Algérie à l'importation en 2021	48

Liste des annexes

Annexe n° 1 : test ips , fisher , pour la variable IEXP

Annexe n°2 : test de ips, fisher, llc pour la variable IPIBi

Annexe n° 3 : test de ips, fisher, llc pour la variable IPIBj

Annexe n°4 : test de ips, fisher, lcl pour la variable IDIV

Annexe n°5 : test de ips, fisher, lcl pour la variable IDIV

Annexe n°6 : test de ips, fisher, pour la variable Id

Annexe n°7 : test a effet fixe de hausman

Annexe n°8 : test a effet aliatore pour lnexp lnpiBi lnpiBj lnd dlndiv acr ef

Annexe n°9 : résultat d'estimation

Liste des annexes

Annexe n° 1 : test ips , fisher , pour la variable lEXP .

```
. xtunitroot ips lnextp
```

```
Im-Pesaran-Shin unit-root test for lnextp
```

```

Ho: All panels contain unit roots          Number of panels =    20
Ha: Some panels are stationary             Number of periods =   16

AR parameter: Panel-specific               Asymptotics: T,N -> Infinity
Panel means: Included                      sequentially
Time trend: Not included

```

```
ADF regressions: No lags included
```

	Statistic	p-value	Fixed-N exact critical values		
			1%	5%	10%
t-bar	-3.1225		-2.000	-1.860	-1.780
t-tilde-bar	-2.2848				
Z-t-tilde-bar	-5.4869	0.0000			

```
. xtunitroot fisher lnextp, dfuller lags(0)
```

```
Fisher-type unit-root test for lnextp
Based on augmented Dickey-Fuller tests
```

```

Ho: All panels contain unit roots          Number of panels =    20
Ha: At least one panel is stationary       Number of periods =   16

AR parameter: Panel-specific               Asymptotics: T -> Infinity
Panel means: Included
Time trend: Not included
Drift term: Not included                   ADF regressions: 0 lags

```

		Statistic	p-value
Inverse chi-squared(40)	P	185.7870	0.0000
Inverse normal	Z	-8.5291	0.0000
Inverse logit t(104)	L*	-10.7832	0.0000
Modified inv. chi-squared	Pm	16.2995	0.0000

```

P statistic requires number of panels to be finite.
Other statistics are suitable for finite or infinite number of panels.

```

Liste des annexes

Annexe n°2 : test de ips, fisher, llc pour la variable lPIBi

```
. xtunitroot llc lnpibi
```

```
Levin-Lin-Chu unit-root test for lnpibi
```

```
Ho: Panels contain unit roots      Number of panels =    20
Ha: Panels are stationary          Number of periods =   16
```

```
AR parameter: Common              Asymptotics: N/T -> 0
Panel means:   Included
Time trend:    Not included
```

```
ADF regressions: 1 lag
```

```
LR variance:   Bartlett kernel, 8.00 lags average (chosen by LLC)
```

	Statistic	p-value
Unadjusted t	-12.3818	
Adjusted t*	-4.7715	0.0000

```
. xtunitroot ips lnpibi
```

```
Im-Pesaran-Shin unit-root test for lnpibi
```

```
Ho: All panels contain unit roots  Number of panels =    20
Ha: Some panels are stationary     Number of periods =   16
```

```
AR parameter: Panel-specific      Asymptotics: T,N -> Infinity
Panel means:   Included           sequentially
Time trend:    Not included
```

```
ADF regressions: No lags included
```

	Statistic	p-value	Fixed-N exact critical values		
			1%	5%	10%
t-bar	-2.7299		-2.000	-1.860	-1.780
t-tilde-bar	-2.2586				
Z-t-tilde-bar	-5.3317	0.0000			

```
. xtunitroot fisher lnpibi, dfuller lags(0)
```

```
Fisher-type unit-root test for lnpibi
Based on augmented Dickey-Fuller tests
```

```
Ho: All panels contain unit roots  Number of panels =    20
Ha: At least one panel is stationary Number of periods =   16
```

```
AR parameter: Panel-specific      Asymptotics: T -> Infinity
Panel means:   Included
Time trend:    Not included
Drift term:    Not included       ADF regressions: 0 lags
```

		Statistic	p-value
Inverse chi-squared(40)	P	106.9441	0.0000
Inverse normal	Z	-6.6333	0.0000
Inverse logit t(104)	L*	-6.4472	0.0000
Modified inv. chi-squared Pm		7.4846	0.0000

```
P statistic requires number of panels to be finite.
Other statistics are suitable for finite or infinite number of panels.
```

Liste des annexes

Annexe n° 3 : test de ips, fisher, llc pour la variable lPIBj

```
. xtunitroot llc lnpibj
```

```
Levin-Lin-Chu unit-root test for lnpibj
```

```
Ho: Panels contain unit roots      Number of panels =    20
Ha: Panels are stationary          Number of periods =   16
```

```
AR parameter: Common              Asymptotics: N/T -> 0
Panel means:   Included
Time trend:    Not included
```

```
ADF regressions: 1 lag
LR variance:     Bartlett kernel, 8.00 lags average (chosen by LLC)
```

	Statistic	p-value
Unadjusted t	-6.4028	
Adjusted t*	-3.6439	0.0001

```
. xtunitroot ips lnpibj
```

```
Im-Pesaran-Shin unit-root test for lnpibj
```

```
Ho: All panels contain unit roots  Number of panels =    20
Ha: Some panels are stationary     Number of periods =   16
```

```
AR parameter: Panel-specific      Asymptotics: T,N -> Infinity
Panel means:   Included           sequentially
Time trend:    Not included
```

```
ADF regressions: No lags included
```

	Statistic	p-value	Fixed-N exact critical values		
			1%	5%	10%
t-bar	-2.0375		-2.000	-1.860	-1.780
t-tilde-bar	-1.7745				
Z-t-tilde-bar	-2.4650	0.0069			

```
. xtunitroot fisher lnpibj, dfuller lags(0)
```

```
Fisher-type unit-root test for lnpibj
Based on augmented Dickey-Fuller tests
```

```
Ho: All panels contain unit roots  Number of panels =    20
Ha: At least one panel is stationary Number of periods =   16
```

```
AR parameter: Panel-specific      Asymptotics: T -> Infinity
Panel means:   Included
Time trend:    Not included
Drift term:    Not included       ADF regressions: 0 lags
```

		Statistic	p-value
Inverse chi-squared(40)	P	65.1811	0.0072
Inverse normal	Z	-2.7174	0.0033
Inverse logit t(104)	L*	-2.7451	0.0036
Modified inv. chi-squared Pm		2.8153	0.0024

```
P statistic requires number of panels to be finite.
Other statistics are suitable for finite or infinite number of panels.
```

Liste des annexes

Annexe n°4 : test de ips, fisher, lcl pour la variable IDIV

```
. xtunitroot fisher lndiv, dfuller lags(0)
```

Fisher-type unit-root test for lndiv
Based on augmented Dickey-Fuller tests

Ho: All panels contain unit roots Number of panels = 20
Ha: At least one panel is stationary Number of periods = 16

AR parameter: Panel-specific Asymptotics: T -> Infinity
Panel means: Included
Time trend: Not included
Drift term: Not included ADF regressions: 0 lags

		Statistic	p-value
Inverse chi-squared(40)	P	15.9981	0.9997
Inverse normal	Z	1.9717	0.9757
Inverse logit t(104)	L*	1.7586	0.9592
Modified inv. chi-squared	Pm	-2.6835	0.9964

P statistic requires number of panels to be finite.
Other statistics are suitable for finite or infinite number of panels.

```
. xtunitroot llc lndiv
```

Levin-Lin-Chu unit-root test for lndiv

Ho: Panels contain unit roots Number of panels = 20
Ha: Panels are stationary Number of periods = 16

AR parameter: Common Asymptotics: N/T -> 0
Panel means: Included
Time trend: Not included

ADF regressions: 1 lag
LR variance: Bartlett kernel, 8.00 lags average (chosen by LLC)

	Statistic	p-value
Unadjusted t	-6.5582	
Adjusted t*	-0.4441	0.3285

```
. xtunitroot ips lndiv
```

Im-Pesaran-Shin unit-root test for lndiv

Ho: All panels contain unit roots Number of panels = 20
Ha: Some panels are stationary Number of periods = 16

AR parameter: Panel-specific Asymptotics: T,N -> Infinity
Panel means: Included sequentially
Time trend: Not included

ADF regressions: No lags included

	Statistic	p-value	Fixed-N exact critical values		
			1%	5%	10%
t-bar	-1.2075		-2.000	-1.860	-1.780
t-tilde-bar	-1.1882				
Z-t-tilde-bar	1.0064	0.8429			

Liste des annexes

Annexe n°5 : test de ips, fisher, lcl pour la variable IDIV

```

. gen dlndiv=d.lndiv
(20 missing values generated)

. xtunitroot llc dlndiv

Levin-Lin-Chu unit-root test for dlndiv
-----
Ho: Panels contain unit roots          Number of panels =    20
Ha: Panels are stationary              Number of periods =   15

AR parameter: Common                  Asymptotics: N/T -> 0
Panel means:  Included
Time trend:  Not included

ADF regressions: 1 lag
LR variance:  Bartlett kernel, 8.00 lags average (chosen by LLC)
-----
                Statistic      p-value
-----
Unadjusted t      -15.0020
Adjusted t*       -8.7457          0.0000
-----

. xtunitroot ips dlndiv

Im-Pesaran-Shin unit-root test for dlndiv
-----
Ho: All panels contain unit roots      Number of panels =    20
Ha: Some panels are stationary         Number of periods =   15

AR parameter: Panel-specific           Asymptotics: T,N -> Infinity
Panel means:  Included                 sequentially
Time trend:  Not included

ADF regressions: No lags included
-----
                Statistic      p-value      Fixed-N exact critical values
                |              |              | 1%    5%    10%
-----
t-bar           -3.4197
t-tilde-bar    -2.5330
Z-t-tilde-bar  -7.0444          0.0000
-----

. xtunitroot fisher dlndiv, dfuller lags(0)
(20 missing values generated)

Fisher-type unit-root test for dlndiv
Based on augmented Dickey-Fuller tests
-----
Ho: All panels contain unit roots      Number of panels =    20
Ha: At least one panel is stationary   Number of periods =   15

AR parameter: Panel-specific           Asymptotics: T -> Infinity
Panel means:  Included
Time trend:  Not included
Drift term:   Not included             ADF regressions: 0 lags
-----
                Statistic      p-value
-----
Inverse chi-squared(40)  P      183.0016      0.0000
Inverse normal          Z      -10.3531      0.0000
Inverse logit t(104)   L*     -11.3098      0.0000
Modified inv. chi-squared Pm      15.9881      0.0000
-----

P statistic requires number of panels to be finite.
Other statistics are suitable for finite or infinite number of panels.

```

Liste des annexes

Annexe n°6 : test de ips, fisher, pour la variable lnd

```
. xtunitroot ips lnd
```

Im-Pesaran-Shin unit-root test for lnd

Ho: All panels contain unit roots	Number of panels = 20
Ha: Some panels are stationary	Number of periods = 16
AR parameter: Panel-specific	Asymptotics: T,N -> Infinity
Panel means: Included	sequentially
Time trend: Not included	

ADF regressions: No lags included

	Statistic	p-value	Fixed-N exact critical values		
			1%	5%	10%
t-bar	.		-2.000	-1.860	-1.780
t-tilde-bar	.				
Z-t-tilde-bar	.	*			

* Normality of Z-t-tilde-bar requires at least 6 observations per panel with balanced data and no time trend.

```
. xtunitroot fisher lnd, dfuller lags(0)
```

Fisher-type unit-root test for lnd
Based on augmented Dickey-Fuller tests

Ho: All panels contain unit roots	Number of panels = 20
Ha: At least one panel is stationary	Number of periods = 16
AR parameter: Panel-specific	Asymptotics: T -> Infinity
Panel means: Included	
Time trend: Not included	
Drift term: Not included	ADF regressions: 0 lags

	Statistic	p-value
Inverse chi-squared(40) P	0.0000	1.0000
Inverse normal Z	.	.
Inverse logit t(4) L*	.	.
Modified inv. chi-squared Pm	-4.4721	1.0000

P statistic requires number of panels to be finite.
Other statistics are suitable for finite or infinite number of panels.

Liste des annexes

Annexe n°7 : test a effet fixe de hausman

```
. hausman fe .
```

	Coefficients		(b-B) Difference	sqrt(diag(V_b-V_B)) S.E.
	(b) fe	(B) .		
lnpibi	.5894946	.7907951	-.2013005	.2286522
lnpibj	1.026596	.7273329	.2992635	.3387731
dlndiv	2.107482	2.492346	-.3848635	.442629

b = consistent under Ho and Ha; obtained from xtreg
B = inconsistent under Ha, efficient under Ho; obtained from xtreg

Test: Ho: difference in coefficients not systematic

```
chi2(3) = (b-B)'[(V_b-V_B)^(-1)](b-B)  
= 0.78  
Prob>chi2 = 0.8542
```

Liste des annexes

Annexe n°8 : test a effet aliatoire pour lnexp lnpi bi lnpi bj lnd dlndiv acr ef

```

. xtreg lnexp lnpi bi lnpi bj lnd dlndiv Acr ef, re
Random-effects GLS regression           Number of obs   =       300
Group variable: Country_code           Number of groups =        20

R-sq:                                   Obs per group:
    within = 0.0344                      min =           15
    between = 0.7152                     avg =          15.0
    overall = 0.5474                      max =           15

Wald chi2(6) =          47.81
corr(u_i, X) = 0 (assumed)              Prob > chi2     =          0.0000

```

lnexp	Coef.	Std. Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]	
lnpi bi	.7907951	.7045701	1.12	0.262	-.590137	2.171727
lnpi bj	.7273329	.2300479	3.16	0.002	.2764472	1.178219
lnd	-3.5076	1.306498	-2.68	0.007	-6.068289	-.946911
dlndiv	2.492346	2.870486	0.87	0.385	-3.133703	8.118395
Acr	.1048742	1.58176	0.07	0.947	-2.995318	3.205066
ef	-.0961959	1.359165	-0.07	0.944	-2.760111	2.567719
_cons	5.07674	20.95536	0.24	0.809	-35.99502	46.1485
sigma_u	1.6220816					
sigma_e	1.5965793					
rho	.50792278 (fraction of variance due to u_i)					

Liste des annexes

Annexe n°9 : résultat d'estimation

```
. xtgls lnexp lnpi bi lnpi bj lnd dlndiv Acr ef, panel(hetero)
```

Cross-sectional time-series FGLS regression

Coefficients: generalized least squares
 Panels: heteroskedastic
 Correlation: no autocorrelation

Estimated covariances	=	20	Number of obs	=	300
Estimated autocorrelations	=	0	Number of groups	=	20
Estimated coefficients	=	7	Time periods	=	15
			Wald chi2(6)	=	1496.02
			Prob > chi2	=	0.0000

lnexp	Coef.	Std. Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]	
lnpi bi	1.613964	.6139759	2.63	0.009	.4105937	2.817335
lnpi bj	.4684532	.0798124	5.87	0.000	.3120237	.6248826
lnd	-3.047919	.349986	-8.71	0.000	-3.733879	-2.361959
dlndiv	1.804282	2.544053	0.71	0.478	-3.18197	6.790534
Acr	.8587594	.5093006	1.69	0.092	-.1394514	1.85697
ef	.082556	.3537296	0.23	0.815	-.6107413	.7758534
_cons	-13.75888	16.08676	-0.86	0.392	-45.28836	17.7706

Table des matières

Table des matières

Remerciements.....	I
Dédicaces.....	II
Sommaire.....	III
Liste des abréviations et Acronymes.....	VI
Introduction générale.....	1
Chapitre 1 : Genèse et développement de l'intégration économique régionale.....	3
Introduction	3
Section 1 : Quelques aspects liés à l'intégration économique régionale	3
1.1. Intégration régionale, libre échange, ouverture économique.....	3
1.1.1. Notion d'intégration régionale.....	3
1.1.2. Notion d'ouverture économique	4
1.1.3. Notion de Libre-échange	5
1.2. Les différentes approches théoriques de l'intégration régionale.....	5
1.2.1. La conception volontariste.....	5
1.2.2. La conception libérale	6
1.2.3. La conception institutionnaliste.....	6
1.2.4. La conception territoriale.....	7
1.2.5. La conception politique de l'intégration régionale	7
1.3. Les étapes de l'intégration régionale : (selon le modèle européen)	8
1.3.1. Les zones préférentielles.....	8
1.3.2. Les zones de libre-échange	8
1.3.3. Union douanière.....	8
1.3.4. Le marché commun.....	9
1.3.5. L'union économique.....	9
Section 2 : Les théories de l'intégration économique régionale	9
2.1. L'approche classique, néoclassique et l'optimum	9
2.2. La théorie statique des unions douanières	11
2.3. L'approche dynamique des unions douanières	12
Section 3 : Quelques expériences d'intégration économique régionale	13
3.1. L'expérience européenne d'intégration : L'union européenne(UE)	14
3.1.1. Les dates phares de la construction de L'UE.....	14
3.1.1.1. Déclaration de Robert Schuman 1950	14

3.1.1.2. Traité de Rome1957	14
3.1.1.3. Traité de Maastricht décembre 1991.....	14
3.1.2. Institutions de l'Union Européenne	15
3.1.2.1. Le Parlement Européen.....	15
3.1.2.2. Le Conseil Européen.....	16
3.1.2.3. Le conseil de l'Union Européenne ou le conseil des ministres :	16
3.1.2.4. La Commission Européenne.....	16
3.1.2.5. La Cour de Justice de L'UE.....	17
3.1.2.6. La Banque Centrale Européenne (BCE)	17
3.1.2.7. Cours des comptes européens(CCE)	17
3.1.3. La place de l'union européen dans la scène internationale.....	17
3.2. L'expérience Nord-Américain de libre- échange (ALENA).....	18
3.2.1. Les dates phares de la construction de l'ALENA	18
3.2.2. La structure de l'ALENA.....	19
3.2.2.1. Commission du libre-échange (CLE).....	19
3.2.2.2. Le secrétariat de l'ALENA	19
3.2.3. Les objectifs de l'ALENA	19
3.3. L'expérience asiatique d'intégration régionale (ASEAN)	20
3.3.1. Les dates phares de la construction de l'ASEAN	20
3.3.1.1. La déclaration de Bangkok (1967).....	20
3.3.1.2. La zone de paix, de liberté et de neutralité (ZOPFAN), 1971	20
3.3.1.3. L'ASEAN+3, 1997	20
3.3.2. La structure de l'ASEAN.....	21
3.3.3. Les objectifs de l'ASEAN	22
Conclusion	22
Chapitre 2 : ZLECAF : Présentation, Justification et défis à relever	23
Introduction	23
Section 1 : Présentation de la ZLECAF.....	23
1.1. Cadre historique de la ZLECAF.....	23
1.2. Cadre institutionnel de la mise en œuvre de la ZLECAF.....	27
1.2.1. La conférence	27
1.2.2. Conseil des ministres.....	27
1.2.3. Comité des hauts fonctionnaires du commerce	27
1.2.4. Le secrétariat.....	28

Section 2 : Justification (pourquoi la ZLECAF ?).....	28
2.1. Les objectifs de la ZLECAF	28
2.1.1. Objectifs généraux	28
2.1.2. Objectifs spécifiques	29
2.2. Principe de la ZLECAF	29
2.3. Les potentiels de la ZLECAF sur les pays africains.....	30
2.3.1. Impact de la ZLECAF sur le revenu, le commerce et la production.....	30
2.3.2. L'impact de la ZLECAF sur la pauvreté	32
2.3.3. Impact de la ZLECAF sur les emplois	33
Section 3 : ZLECAF : état des lieux et défis à relever	34
3.1. Etat des lieux	34
3.2. Défis à relever.....	36
3.2.1. Les défis politiques	37
3.2.1.1. L'insécurité	37
3.2.1.2. Construire des institutions fortes et établir une bonne gouvernance.....	37
3.2.2. Les défis liés aux infrastructures	38
3.2.2.1. La construction et la réhabilitations des voies et moyens de communication	38
3.2.2.2. La maîtrise des nouvelles technologies et la promotion de la recherche.....	39
3.2.2.3. Le développement du secteur de l'énergie	39
3.2.3. Les défis économiques	39
3.2.3.1. La diversification, la sophistication de la production.....	40
3.2.3.2. L'industrialisation	40
Conclusion	41
Chapitre 3 : Essai d'estimation des opportunités et gain pour l'Algérie de son adhésion à la ZLECAF.....	42
Introduction	42
Section 1 : Les échanges commerciaux entre l'Algérie et les pays africains : état des lieux et structure des échanges.....	42
1.1. Etat des lieux des échanges commerciaux entre l'Algérie et les pays Africains	42
1.2. Principaux partenaires commerciaux africains de l'Algérie	47
1.3. La structure des échanges algériens avec les pays africains par produits	48
Section 2 : Le processus d'adhésion de l'Algérie à la ZLECAF	50
2.1. Ratification de l'accord de la ZLECAF	50
2.2. Les stratégies et les moyens mis par l'Algérie en vue d'accès à la ZLECAF.....	51

2.3. Les conséquences de l'adhésion sur la politique commerciale externe de l'Algérie.....	52
Section 3 : Analyse des opportunités et potentiel de gain d'intégration de l'Algérie à la ZLECAF à l'aide du modèle de gravité.....	53
3.1. Présentation du modèle de gravité.....	53
3.2. Choix des variables et spécificité du modèle	54
3.2.1. Choix des variables.....	54
3.2.2. Détail du modèle	55
3.2.3. Source des données	55
3.3. Estimation du modèle	55
3.3.1. Résultats de l'estimation.....	56
3.3.2. Discussion des résultats	57
Conclusion.....	59
Conclusion générale.....	60
Liste des tableaux	67
Liste des figures	68
Liste des annexes.....	69
Table des matières	79
Résumé.....	83

Résumé

Le processus de l'intégration économique régionale a connu une accélération à partir de la deuxième guerre mondiale, notamment à partir des années 1980, où on assiste à une multiplication des accords véhiculant le principe de libre-échange entre les pays. Les exemples les plus connues d'intégration économique régionale sont l'Union européenne (UE), l'Accord de Libre-Echange Nord-Américain (ALENA) et l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Les pays africains sont engagés vers un marché continental, en établissant La Zone de Libre-Echange Continentale Africain (ZLECAF). Cette zone a entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021 dans le but d'intensifier le commerce intra-africain, cet accord a été signé et ratifié par la majorité des pays africains, l'Algérie fait partie de ces pays qui ont ratifié l'accord dans le but d'intégrer le marché africain et de promouvoir les exportations hors hydrocarbure vu que l'économie algérienne est considérée parmi les plus importantes en Afrique. Donc l'Algérie estime d'exploiter son potentiel et ses opportunités en adhérant à cette zone.

Abstract

The process of regional economic integration has accelerated since World War II, particularly from the 1990s onward, with a proliferation of agreements promoting the principles of free trade among countries. The most well-known examples of regional economic integration are the European Union (EU), the North American Free Trade Agreement (NAFTA), and the Association of Southeast Asian Nation (ASEAN).

African countries are committed to establishing a continental market through the establishment of the African Continental Free Trade Area (AFCFTA). This zone came into effect on January 1, 2021, with the aim of boosting intra-African trade. The majority of African countries have signed and ratified the agreement, including Algeria, which seeks to integrate into the African market and promote non-hydrocarbon exports. Given that the Algerian economy is considered one of the most significant in Africa, Algeria aims to exploit its potential and opportunities by joining this zone.

